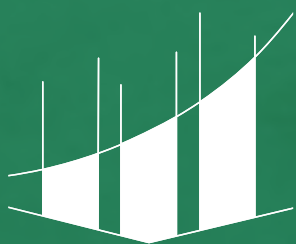


RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



BCCA

Sommaire

Avant-propos	P05
--------------	-----

// Evolution globale de l'activité	P09
------------------------------------	-----

Implication de BCCA dans les évolutions d'un secteur en mutation	P10
Chiffres clés	P14
Infographie	P14
Une présence mondiale sur le terrain	P15
Membre du réseau national et international pour la certification	P16

// Nos activités	P19
------------------	-----

Types de services et domaines de compétences	P20
Les réponses aux besoins de certification des acteurs du secteur	P21
Tendances et évolution de la certification au sein des principaux secteurs	P32
Communication	P52
Activités de certification - Résultats 2022	P55

// Notre organisation	P63
-----------------------	-----

Structure du Management	P64
Plateforme consultative	P68
Personnel - Témoignages	P69
Accréditation et notification	P74
Lexique	P75



Cher Lecteur,

Un organisme de certification indépendant pour la construction est plus que jamais nécessaire.

Le secteur de la construction connaît des évolutions majeures, d'une part, grâce à l'évolution technologique et à la digitalisation et d'autre part, en raison des besoins sociaux résultant, entre autres, du changement climatique et de la nécessaire transition énergétique.

BCCA a été fondée en 1992 en tant qu'organisation indépendante, impartiale et experte pour contrôler et renforcer la qualité, la fiabilité et la performance dans le secteur de la construction.

Elle remplit ce rôle depuis plus de 30 ans, mettant de plus en plus l'accent sur l'innovation et les solutions durables. Une équipe d'experts enthousiastes veille à ce que BCCA puisse remplir sa mission au quotidien.

Grâce à nos fidèles partenaires – producteurs, autorités, maîtres d'ouvrages publics et privés, entrepreneurs, architectes, ingénieurs, institutions scientifiques, laboratoires – BCCA a grandi pour relever tous les défis.

Nous remercions nos partenaires pour leur confiance et leur coopération.

Vous avez entre les mains le rapport d'activités de BCCA pour l'année 2022. Ce rapport donne un bon aperçu des activités de BCCA au cours de l'année écoulée.

Vous souhaitant une bonne lecture.

ir. Erik Van Celst
Président du Conseil d'Administration



BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION vzw
BCCA

logo créé en 1992



**Surveiller et valider l'amélioration
de la qualité dans le secteur de la construction
de manière indépendante et impartiale :
un numéro d'équilibriste permanent**

BCCA – fondée en 1992 autour des Systèmes de Management – est devenue, en 30 ans d'existence, une solide organisation à but non lucratif – avec un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros en agrément et certification.

Au cours des 30 dernières années, une belle trajectoire a été tracée avec les collaborateurs de BUILDWISE et de SECO, renforcés par de nombreux ingénieurs, architectes et scientifiques externes à la structure qui, grâce à leur diversité de compétences, mais surtout grâce à leur engagement inconditionnel, leur enthousiasme, leur dynamisme et peut-être aussi leur idéalisme s'efforcent de réaliser la mission de BCCA : promouvoir la qualité dans la construction.

BCCA est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis sociétaux : dans un monde climatique en évolution rapide, exacerbé par la crise énergétique, et en raison des ambitions de neutralité climatique de l'UE, nous constatons un besoin croissant d'innovation dans divers domaines tels que ceux des énergies renouvelables, de la durabilité et des performances des bâtiments.

Le changement climatique nécessite de nouvelles évaluations de conformité – non seulement en raison du réchauffement lui-même, mais aussi pour les conséquences des changements climatiques tels que les inondations, tant en termes de protection que de prévention.

Alors que les schémas actuels de BCCA visent principalement à confirmer la confiance dans la qualité, en se concentrant principalement sur les matériaux de construction et leur aptitude à l'emploi, la question se pose désormais d'intégrer dans nos schémas, des critères tels que la durabilité, et plus particulièrement la circularité.

La construction circulaire nécessite une approche différente en termes de certification, car le processus de certification classique de la matière première naturelle à la production de nouveaux matériaux de construction sur un site de production ne peut pas être appliqué au réemploi. Une solution immédiate consiste à certifier l'aptitude à l'emploi pour une application spécifique, mais des travaux sont également en cours pour certifier l'ensemble du processus, du démantèlement au stockage en passant par le transport des matériaux circulaires.

L'industrialisation de la construction et l'arrivée sur le marché des systèmes modulaires, produits en ateliers et ensuite assemblés et installés sur les chantiers, nécessitent un accompagnement sérieux et soutenu pour garantir la qualité et la confiance tout au long de la chaîne : de la conception en passant par la production, l'installation, la maintenance et la performance. La question qui se pose désormais est celle de la « démontabilité » de ces systèmes.

La digitalisation est au premier plan de toute stratégie d'entreprise. Par exemple, BCCA est devenu complètement « paperless » et MyBCCA, le portail clients, est en cours de déploiement. Il permet de proposer de nouveaux services digitaux, entre autres : la certification de mise en oeuvre pour la réparation du béton et pour la rénovation des systèmes d'égouttage. Cette digitalisation irréversible nécessitera également l'adaptation des utilisateurs.

Il existe une forte demande pour mettre à disposition des utilisateurs et des prescripteurs les données et informations disponibles issues de la certification, et surtout pour convertir les informations en textes exploitables. La plateforme « Quality to Build » (Q2B) en cours de développement est une belle initiative à cet égard, en partie grâce au soutien de l'asbl BENOR.

Enfin, la validation des données deviendra indispensable du fait de la digitalisation de la construction. BCCA s'y prépare principalement en collaboration avec l'UBAtc. De plus, le travail à distance dû aux restrictions de voyage liées au COVID a montré que le processus d'audit classique sur site peut partiellement évoluer vers des audits et des contrôles digitaux complémentaires.

La DOP – déclaration de performance – est désormais bien établie, la performance des bâtiments est au premier plan de l'agenda. BCCA a développé différents services dans ce cadre, tels que les cadres de qualité pour la post-isolation des murs creux, l'étanchéité à l'air et la ventilation. Le besoin d'épuration de l'air dans les bâtiments publics peut conduire à un nouveau cadre de qualité, mais la forte évolution des systèmes pour les énergies renouvelables nécessite également une bonne maîtrise de ces nouvelles techniques et éventuellement un suivi qualitatif de leurs performances.

Les services de BCCA ne peuvent être développés qu'en maintenant et en élargissant les compétences pertinentes du personnel de BCCA. Aujourd'hui, l'équipe de BCCA se compose de 135 experts qui effectuent et développent des agréments et évaluations de conformité – l'équivalent de 60 employés à temps plein, dans environ 50 secteurs. L'enquête de satisfaction de 2020 a montré que nos clients apprécient particulièrement l'excellente expertise de nos inspecteurs et auditeurs – cela nous motive à continuer à investir dans la formation, à développer nos compétences et à recruter des experts supplémentaires dans de nouveaux secteurs.

À l'avenir, la mission de BCCA demeurera de surveiller et de valider l'amélioration de la qualité dans le secteur de la construction de manière indépendante et impartiale. Ce faisant, les activités concernées sont toujours menées en étroite consultation avec les autorités compétentes et les parties intéressées, sans exclusion, et dans le respect des principes de proportionnalité et d'équivalence.

Le rôle de BCCA est essentiel en tant que facilitateur, rassemblant toutes les parties intéressées – les promoteurs, les secteurs, les producteurs, les autorités, les concepteurs, les prescripteurs et les utilisateurs, pour développer, en consensus, des schémas pertinents qui renforcent la confiance pour soutenir la qualité des produits, process et compétences. Un numéro d'équilibriste permanent !

Olivier Delbrouck
Directeur Général



// ÉVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ

IMPLICATION DE BCCA DANS LES ÉVOLUTIONS D'UN SECTEUR EN MUTATION

Depuis que l'homme s'est sédentarisé et que la civilisation progresse, il construit de manière de plus en plus efficace et sophistiquée.

Construire est essentiel à toutes les fonctions sociales telles que vivre, travailler, se réunir, se déplacer et reflète la fierté et la qualité de vie.

La technologie de la construction n'a cessé de se développer grâce à ses connaissances et ses évolutions industrielles, dont la dernière en date est la digitalisation.

Construire des ouvrages qui résistent à l'épreuve du temps et témoignent d'un riche patrimoine a toujours été une ambition dans de nombreuses cultures et a contribué à l'établissement de milieux de vie respectés et stables.

BCCA S'ADAPTE ET GUIDE LE SECTEUR DANS L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE LOCAL ET INTERNATIONAL

L'activité politique au niveau européen et national influence fortement les choix prioritaires, sans nécessairement tenir compte des réalités de la construction.

La **réglementation européenne** complexe et souvent théorique, les initiatives politiques en cours, parfois éphémères et la répartition des responsabilités politiques entre les différents niveaux de pouvoir rendent compliquée la réalisation de projets concrets et durables.

Les exemples sont la difficile organisation du **marquage CE** dans la construction et le Brexit avec un processus « stop and go » pour les

accords commerciaux. Le **Green Deal** et son application au niveau national donnent une impulsion importante, mais en même temps négligent la réalité technique, créant des attentes inatteignables.

Les situations de guerre provoquent d'une part d'importants gaspillages matériels et d'autre part, perturbent l'utilisation optimale des ressources.

BCCA surveille de près ces mouvements et guide les autorités locales et le secteur pour traverser les difficultés avec le moins de dommages collatéraux possible.



LES SERVICES DE BCCA INTÈGRENT LA NÉCESSAIRE DURABILITÉ DES OUVRAGES DE CONSTRUCTION

Cela met la capacité humaine à travailler ensemble à rude épreuve et nous devons faire face aux conflits d'intérêts, aux profits excessifs et même à la guerre. Les effets du réchauffement climatique créent des crises humanitaires, une incertitude et un désespoir sans précédent, montrant la faiblesse de la société à s'organiser efficacement sur le long terme.

Dans ce contexte où les lois économiques entraînent souvent un nivellement par le bas, des organismes experts, indépendants et impartiaux comme BCCA sont un outil essentiel pour orienter les processus de construction dans la bonne direction.

A travers une offre mixte de services liés à la sécurité, à la gestion proactive des risques, à la recherche de la qualité, à la confirmation des compétences et à la protection de l'environnement, BCCA assiste le secteur, ses acteurs et leurs rôles pour la conception, la réalisation et la maintenance durables des ouvrages de construction.

Jusqu'ici, la disponibilité des matériaux de construction n'était pas un problème et n'était limitée que par la logistique d'extraction et de transport, même si, de ce point de vue, des réalisations impressionnantes ont pu être menées à bien.

Jusqu'à récemment, les gens n'avaient pas à prendre en compte l'effet de l'extraction des matériaux sur la nature, la limitation de l'énergie disponible et la pollution de l'environnement.

Aujourd'hui, nous savons que l'exploitation des ressources naturelles est finie et que nous devons fournir un environnement viable à 8 milliards de personnes et plus, où il y a encore de la place pour la biodiversité.

C'est un défi énorme, complexe mais positif qui doit être relevé collectivement et internationalement, de toute urgence.

BCCA À LA POINTE DES ÉVOLUTIONS NORMATIVES ET TECHNOLOGIQUES

BCCA suit la réglementation là où c'est essentiel, mais continue en même temps à accompagner les acteurs de la construction qui prennent volontairement leur responsabilité de manière créative.

La contribution à la **normalisation**, la **certification** et l'**évaluation technique** restent des mécanismes de soutien proactifs essentiels, mais d'autres instruments additionnels émergent progressivement tels que les **contrôles digitaux**, la **vérification et la validation des données** ainsi que la diffusion des informations et la formation.

Les mécanismes traditionnels tels que l'audit, l'inspection, les tests et la vérification des calculs restent la base de la détermination objective de données neutres ; données intervenant dans la modélisation numérique.

La nécessité d'une approche multidisciplinaire, qui apporte des solutions adaptées à chaque problème, implique une amélioration et un élargissement permanents des compétences.

Cette situation offre aux collaborateurs motivés un cadre passionnant dans lequel ils peuvent évoluer en permanence.

BCCA continue à développer son offre de services en concertation avec le marché, les autorités, les opérateurs économiques et les centres de connaissances, afin de se maintenir à jour.

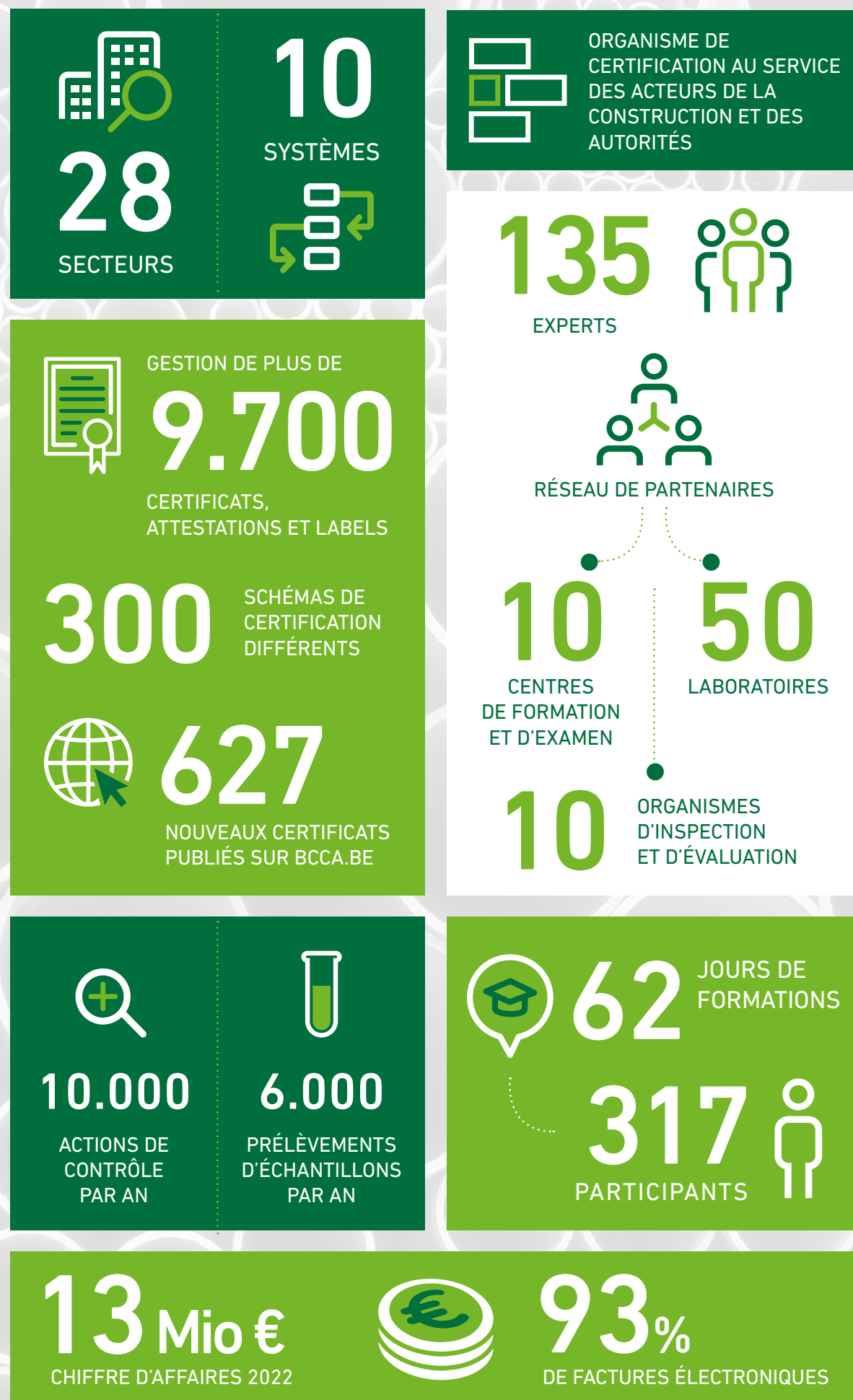


DES VALEURS FONDATRICES RÉAFFIRMÉES FACE AUX ENJEUX ACTUELS

Le principal moteur de l'**éthique professionnelle** de BCCA est le respect du **développement durable** et des **valeurs humaines**. Cela conduit à la poursuite de l'optimisation du système constructif, à la promotion de la circularité et au maintien de la stabilité technique.

Les miracles ne sont pas possibles et les fausses solutions doivent être évitées, mais beaucoup peut être accompli grâce à un comportement respectueux et éthique; et BCCA veut y contribuer pleinement.





UNE PRÉSENCE MONDIALE SUR LE TERRAIN



Au cours de son existence, BCCA est devenu un **acteur international** de plus en plus important. Ce succès repose sur la combinaison d'une série d'éléments complémentaires.

Le plus important d'entre eux est le **niveau élevé des certifications belges BENOR et ATG**, qui résulte des exigences importantes que les utilisateurs publics et privés belges imposent aux produits et services mis en oeuvre sur leur marché. La prescriptibilité dans les cahiers des charges nécessite l'établissement, sur base d'un consensus, d'un référentiel clair et fondé sur le risque. De ce fait, la certification est fortement soutenue socialement. Elle est a priori proportionnelle et s'applique de manière très systématique.

Les producteurs étrangers qui souhaitent la mise en oeuvre de leurs produits sur le marché belge ont besoin d'ATG ou de la marque BENOR dans de nombreuses situations. Cette tendance s'est perpétuée et encore renforcée après l'introduction du **marquage CE**. La compatibilité entre l'application du Règlement pour les Produits de Construction (CPR) et la certification volontaire a été légalement étudiée de près.

Cet état de fait donne à BCCA une réputation internationale et la valeur des certificats belges est reconnue dans le monde entier.

Dans un contexte international mouvementé, BCCA a connu, en 2022, une extension de ses activités portant à **52** le nombre de **pays concernés pas ses activités de certification**.

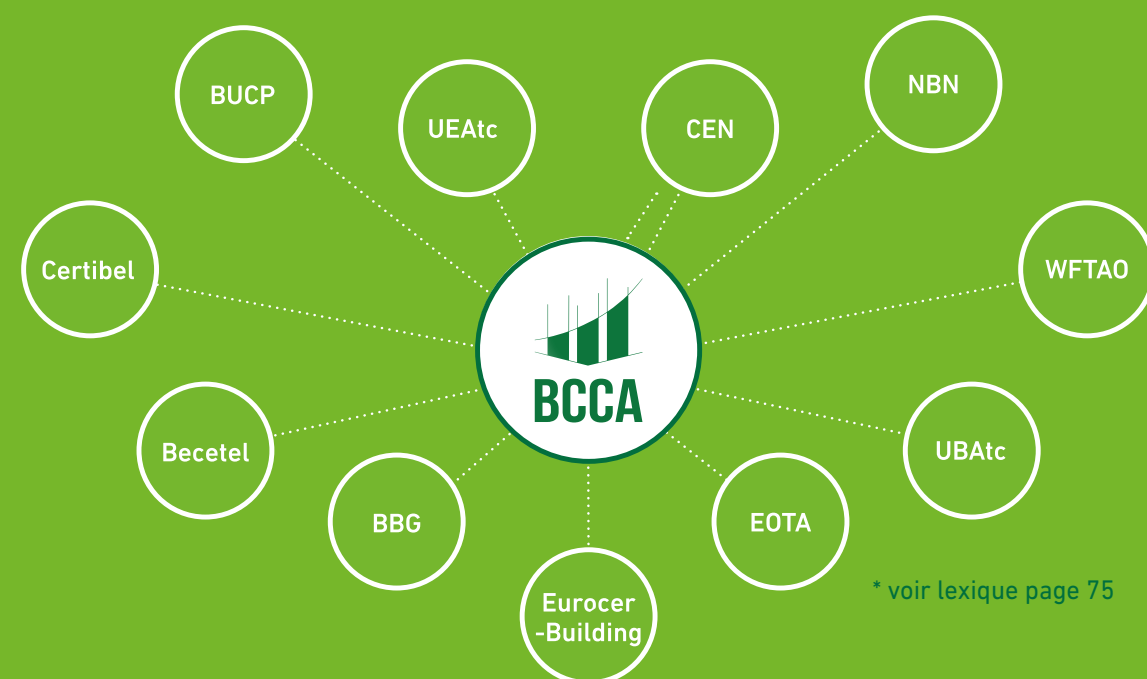
MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR LA CERTIFICATION

BCCA maintient et renforce sa forte implication dans les **consultations internationales** sur la **certification** et l'**agrément**.

BCCA est membre d'**Eurocer Building** (l'association des organismes de certification européens actifs dans le secteur de la construction) depuis 1998. Par l'intermédiaire de l'UBAtc, BCCA participe au fonctionnement de l'**UEAtc** (l'Association des organismes d'agrément en Europe), de l'**EOTA** (Organisation européenne pour l'évaluation technique dans le domaine des produits de construction) et de la **WFTAO** (Fédération mondiale des organismes d'agrément). De plus, BCCA surveille le fonctionnement de l'**EA** (European Accreditation) pour le compte d'Eurocer Building.

BCCA a toujours été très actif dans l'échange d'agréments techniques et de certifications avec les institutions soeurs. Ceci renforce sa position auprès de grands groupes internationaux et rend BCCA éligible à des contrats internationaux de certifications acceptées en Europe et au-delà. Certaines industries belges de premier plan actives dans le monde entier, comme le secteur des fibres acier ou le secteur du verre ont contribué au développement international des activités de BCCA.

BCCA a également été le premier organisme de certification pour le **KEYMARK** et héberge aujourd'hui TIAQ (Thermal Insulation Association for Quality). La cerise sur le gâteau a été la nomination de BCCA en tant qu'organisme de certification mondial pour la marque **EUCB**.



En tant qu'organisme notifié pour la réglementation des produits de construction (CPR), BCCA est également un leader, tant au service des grands acteurs industriels que dans la participation aux systèmes de concertation sectorielle. BCCA observe la même rigueur dans l'exercice de cette activité que dans la certification volontaire dans le contexte belge.

Ce succès international repose sur l'esprit de **service**, la **compétence technique**, la **neutralité** absolue et les **compétences linguistiques** de notre équipe.

An abstract geometric composition featuring several white rectangular blocks of varying sizes and orientations, some of which are partially covered by a large, solid green block. The blocks are set against a dark grey, textured background. The green block is positioned in the lower right, partially obscuring the white blocks behind it. The overall composition is minimalist and architectural.

// NOS ACTIVITÉS

TYPES DE SERVICES ET DOMAINES DE COMPÉTENCES

Une vingtaine de secteurs font aujourd’hui appel aux services habituels de BCCA parmi lesquels la certification ATG, la certification BENOR, le marquage CE ou la certification des systèmes de management, pour ne citer que les plus connus. Afin de répondre aux demandes actuelles des secteurs, BCCA travaille, notamment, à l’intégration des aspects de circularité et de durabilité dans le contenu de la certification produits et a ajouté à

ses services, en 2022, la certification selon l’Échelle de performance CO₂.

Comme on peut le voir, la combinaison des secteurs et systèmes de certification existants chez BCCA est en évolution permanente de façon à répondre aux demandes et aux attentes du secteur de la construction au sens large.

	BENOR	ATG	ETA	Marquage CE	KEYMARK	EUCEB	Personnes	Processus, services, Cq	Cadres de qualité	Systèmes de management
SYSTÈMES CONSTRUCTIFS ET GROS OEUVRE										
PRODUITS EN TERRE CUITE										
PRODUITS EN FIBROCIMENT										
PIERRES ET ARDOISES NATURELLES										
TOITURES										
ISOLATION ET FINITIONS										
VITRAGES										
MENUISERIE										
SYSTÈMES DE FAÇADE										
SYSTÈMES D'ISOLATION EXTÉRIEURE										
SYSTÈMES DE TUYAUTERIES										
EQUIPEMENT										
PROTECTION PASSIVE INCENDIE										
VENTILATION ET ÉTANCHÉITÉ À L'AIR										
ENERGIE RENOUEVELABLE										
PERFORMANCES BÂTIMENT										
RÉNOVATION BÉTON										
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT										
REVÊTEMENTS										
CHIMIE DU BÂTIMENT ET RESTAURATION										
PRÉSERVATION DU BOIS										
PRODUITS INNOVANTS										
ISO 9001										
ISO 14001										
VCA ET ISO 45001										
ÉCHELLE PERFORMANCE CO2										
ENLÈVEMENT D'AMIANTE										
ASSAINISSEMENT DES SOLS										

LES RÉPONSES AUX BESOINS DE CERTIFICATION DES ACTEURS DU SECTEUR

BCCA est un organisme de certification multidisciplinaire actif dans la construction et particulièrement impliqué dans la certification des produits et systèmes constructifs. Les autorités comme les fournisseurs de produits et services, les utilisateurs privés comme les experts font appel à BCCA afin d’être rassurés sur la qualité et l’aptitude à l’emploi des produits et par là même, sur la maîtrise du risque des ouvrages construits.

CERTIFICATION PRODUITS

Les services de CERTIFICATION PRODUITS se matérialisent au travers de plusieurs labels et marques de qualité principalement volontaires, à l’exception du marquage CE qui est obligatoire. Parmi les certifications produits les plus courantes, figurent :



L’ATG avec certification : il s’agit d’un avis favorable quant à l’aptitude à l’emploi de produits et systèmes constructifs, comprenant un suivi de la production, de la mise en oeuvre et l’éventuelle qualification des utilisateurs (personnes et entreprises). La validité de l’ATG est suivie de manière continue et ce monitoring tient compte de l’évolution des connaissances et de l’expérience pour faire évoluer l’ATG, le cas échéant. L’ATG apporte un soutien réel et reconnu à la responsabilité des acteurs de la construction.

Il s’agit d’une certification volontaire locale ; les demandes d’ATG sont basées sur des besoins spécifiques locaux. Les agréments techniques ont été le principal système du secteur belge de la construction pour **insuffler la confiance dans l’utilisation de produits et de systèmes innovants,**

uniques et complexes au cours des 50 dernières années, tant pour les travaux publics que privés.

Ce que la certification **ATG** apporte



- AU MAITRE D’OUVRAGE :**
 - ✓ Assurance d’aptitude à l’emploi des produits et systèmes constructifs concernés
 - ✓ Contrôle qualité du fabricant
- AU FABRICANT :**
 - ✓ Preuve que le produit ou système constructif est conforme au règlement d’application et qu’il est adapté à une utilisation dans un domaine d’application spécifique. Particulièrement intéressant pour donner confiance au marché dans le cadre des produits/systèmes innovants et complexes.
- A L’ARCHITECTE / AU CONCEPTEUR :**
 - ✓ Grâce à l’ATG, le concepteur et l’architecte peuvent facilement vérifier si un produit convient à une application donnée
 - ✓ Ils peuvent ainsi concentrer davantage leur attention sur leur mission et sur la qualité des travaux de construction
- A L’ENTREPRENEUR :**
 - ✓ Les instructions d’installation ou de traitement sont décrites dans l’ATG
 - ✓ Il y a moins de discussion possible sur la mise en oeuvre correcte et l’aptitude à l’emploi.



La marque **BENOR** : Elle vise à certifier la conformité d'un produit, procédé ou service à un document standard ou normatif dans le contexte belge.

Il s'agit d'une marque volontaire locale établie par consensus entre les parties prenantes et qui répond au besoin de l'utilisateur d'être rassuré sur les aspects relatifs à la **qualité, à la sécurité, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et à la protection des consommateurs en général**. La marque BENOR est principalement utilisée par les prescripteurs privés ou publics.

Ce que la certification **BENOR** apporte

AU MAITRE D'OUVRAGE :

- ✓ Assurance d'un contrôle qualité interne existant chez le fabricant

AU FABRICANT :

- ✓ La preuve qu'il respecte le Règlement d'application, les règlements de l'asbl BENOR et les normes belges (NBN)

A L'ARCHITECTE / AU CONCEPTEUR :

- ✓ Grâce à la marque BENOR, le concepteur et l'architecte sont assurés que le produit a été fabriqué dans le respect des normes belges, du Règlement d'application et dans le respect des règlements de l'asbl BENOR. Ils peuvent donc se concentrer sur leur mission et sur la qualité des travaux de construction

A L'ENTREPRENEUR :

- ✓ Les contrôles de réception sur place sont facilités. A cet effet, le contractant peut fournir les justificatifs nécessaires (attestations/fiches techniques/documents de livraison) au donneur d'ordre ou à son mandataire.



La **certification KEYMARK** est une marque volontaire de conformité à une norme européenne (EN), qui est principalement présente dans le secteur de l'isolation.

Le certificat KEYMARK comprend des informations sur le lieu de production, le titulaire du certificat et l'organisme de certification. Ces informations garantissent que **le produit ou le service peut être identifié et tracé**. Le certificat est valable cinq ans et peut être renouvelé sur demande. Comme base pour une certification, le fabricant doit avoir mis en place un contrôle de la production en usine. Ce contrôle de production fait l'objet d'une surveillance annuelle et est complété par un test produit qui est réalisé au moins tous les deux ans.

Ce que la certification **KEYMARK** apporte

AU MAITRE D'OUVRAGE :

- ✓ L'assurance d'un contrôle qualité interne existant chez le fabricant et le contrôle régulier des produits concernés ainsi que leur traçabilité

AU FABRICANT :

- ✓ La preuve qu'il respecte la norme européenne de référence et qu'il se conforme aux contrôles prévus par le système

A L'ARCHITECTE / AU CONCEPTEUR :

- ✓ Grâce à la marque KEYMARK, le concepteur et l'architecte sont assurés que le produit d'isolation a été fabriqué dans le respect de la norme européenne en vigueur et qu'il est traçable. Ils peuvent donc se concentrer sur leur mission et sur la qualité des travaux de construction

A L'ENTREPRENEUR

- ✓ L'identification et la traçabilité du produit est assurée ; sa conformité aux exigences reprises au cahier des charges peut donc être vérifiée facilement.



La **certification CE** et l'**évaluation technique européenne (ETA)** :

Le marquage CE selon le CPR (European Construction Products Regulation 305/2011) vise à garantir la libre circulation des produits de construction au sein du marché unique européen où elle est **obligatoire**.

Cette certification introduit un langage unifié et harmonisé pour la déclaration des performances des produits, afin que les États membres ne puissent pas refuser l'accès des produits à leur territoire simplement parce que les dispositions légales locales reformuleraient les exigences relatives aux caractéristiques des produits. La démarche de demande d'**ETA** est une démarche **volontaire**, nécessaire pour établir une déclaration de performance et apposer le marquage CE sur un produit non couvert ou non totalement couvert par une norme européenne harmonisée. BCCA a été notifiée dans la plupart des domaines qui concernent les bâtiments et est opérateur de l'UBAtc pour l'ETA.



La **certification EUCB** vise à certifier que les fibres de laine minérale fabriquées ont une composition chimique telle que la classification comme cancérigène ne s'applique pas.

L'EUCB a été fondé en 2000 pour **renforcer la confiance que portent les autorités, clients et consommateurs en la laine minérale** en fournissant des informations sur leur non-classification dans le règlement européen (EC) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges dans le cadre de la protection de la santé de l'homme et de l'environnement.

Le certificat EUCB représente une déclaration volontaire qui stipule que les fibres de laine minérale disposent d'une composition chimique reprise dans les séries de fibres de référence exemptées de risque qui ont fait l'objet de tests suivant les protocoles européens et conformément aux dispositions de la note Q du règlement (EC) n° 1272/2008.

Les titulaires d'un certificat EUCB ont **le droit d'apposer la marque EUCB** sur les produits composés de fibres minérales qui répondent aux exigences du certificat.

Depuis janvier 2017, BCCA intervient en tant qu'organisme de certification pour l'EUCB, le European Certification Board for Mineral Wool Products.

Ce que la certification **EUCB** apporte

AU MAITRE D'OUVRAGE :

- ✓ L'assurance d'un contrôle régulier des produits d'isolation à base de fibres minérales et l'absence de risque pour la santé de l'homme et de l'environnement

AU FABRICANT :

- ✓ La preuve qu'il se conforme aux contrôles prévus par le système selon les dispositions précitées

A L'ARCHITECTE / AU CONCEPTEUR :

- ✓ Grâce à la marque EUCB, le concepteur et l'architecte sont assurés que le produit d'isolation en fibres minérales qu'ils prescrivent est exempt de risque pour la santé de l'homme et de l'environnement. Ils peuvent donc se concentrer sur leur mission et sur la qualité des travaux de construction

A L'ENTREPRENEUR :

- ✓ La classification non cancérigène du produit d'isolation en fibres minérales est assurée ; il peut travailler en toute sécurité et la conformité aux exigences reprises au cahier des charges peut être vérifiée facilement.

Ces différentes **certifications produits** s'inscrivent dans la durée. En effet, la période de validité d'une certification s'étend en général sur une **période de 3 à 5 ans** moyennant des contrôles intermédiaires réalisés en grande majorité sur base annuelle. Ces contrôles ont lieu en usine, sur chantier ou encore sous forme de contrôle digital (à distance) des données.

Alors que les certifications **ATG et BENOR sont des certifications locales** répondant aux besoins ou demandes du secteur de la construction belge ; les certifications CE, ETA, KEYMARK et EUCEB répondent à des besoins/exigences au niveau européen ou international.

Le délai d'obtention de ces différentes certifications varie en fonction de la complexité des demandes, des produits/systèmes concernés et du type de schéma de certification plus ou moins complexe et détaillé.

A côté de ces activités de certification de produits, BCCA répond également à des demandes plus ponctuelles émanant d'un demandeur individuel et non plus d'un secteur ou d'une autorité gouvernementale et pouvant prendre la forme d'une attestation ou d'une réception par lots.

- **L'attestation** matérialise le résultat d'une demande ponctuelle d'un client spécifique pouvant concerner tous les domaines de compétences existants chez BCCA (cfr tableau de synthèse)
- **Les réceptions par lots** servent à valider si le niveau de confiance entre les caractéristiques du produit d'un lot identifié (de façon univoque) et d'un document de réception est suffisant et si les caractéristiques observées sont conformes à ce qui est prévu dans le document de réception. Une réception de produits par lots peut conduire à une déclaration écrite établie par BCCA qui indique qu'il existe un niveau suffisant de confiance que le lot concerné soit conforme au document de réception.

Légende des tableaux

X	Toujours d'application
(X)	Pas toujours ou pas d'application à 100%
X*	N'est pas une certification au sens strict
Délai de délivrance minimal	Il s'agit du temps minimum requis pour traiter une toute nouvelle demande. La période spécifiée suppose que toutes les informations nécessaires sont facilement disponibles. Nous entendons par là, par exemple : - Les tests peuvent être effectués rapidement - L'audit peut être programmé facilement et rapidement - Examen organisé à court terme...

SYNTHÈSE CERTIFICATION PRODUITS

		BENOR	Certification ATG	Attestation	Réception par lot	European Technical Assessment (ETA)	Marquage CE			KEYMARK	EUCEB
							AVCP 1+	AVCP 1	AVCP 2+		
Type de service BCCA	Certification	X	X				X*	X*	X*	X	X
	Attestation/ Agrément		X	X	X	X					
Objectif	Organisation	X	X	(X)	(X)	X	X	X	X	X	
	Qualité	X	X	(X)	X					X	
	Environnement			(X)							
	Sécurité			(X)							
	Energie		(X)	(X)							
	Santé			(X)							X
	Durabilité		(X)	(X)							
	Législation/ Politique gouvernementale			(X)		X	X	X	X		X
	Faciliter l'innovation		X	(X)		X					
	Évaluer l'équivalence			(X)	X						
Mission unique				(X)	X	X					
Évaluation continue	Gestion types de tests	X	X	(X)			X	X		X	
	Vérifier l'aptitude à l'emploi	(X)	X	(X)							
	Audits/ Inspections site de production	X	X	(X)			X	X	X	X	
	Audits/ Inspections sur chantier	(X)	(X)	(X)							
	Contrôles digitaux			(X)							X
	Vérification des calculs	(X)	(X)	(X)							
	Échantillonnage	X	X	(X)			X			X	X
En fonction des besoins/ questions des acteurs locaux		X	X		X						
En fonction des besoins/ questions niveau Européen ou international						X	X	X	X	X	X
Délai de délivrance minimal											
Pour une toute nouvelle demande	[en mois]	>6	>9	/	>1	>12	>6	>6	>3	>6	>3

CERTIFICATION DES PROCESSUS ET SERVICES

A côté de la certification produits, BCCA propose également la certification des processus et des services

Parmi **LES PROCESSUS** certifiés, figurent

LA CERTIFICATION DE MISE EN ŒUVRE

pour la réparation du béton et pour la rénovation des systèmes d'égouttage. Dans ce cas, c'est à la fois l'organisation et la qualité du travail qui sont validés au travers d'inspections aléatoires sur chantier réalisées grâce aux informations partagées par les entreprises concernées via le portail **MyBCCA**.



LA CERTIFICATION DE LA DURABILITÉ

telle que la certification « **Menuiserie Durable** » est un schéma combinant la certification produits à la validation de critères relatifs à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et qui sont repris sous forme de charte signée par les clients qui y souscrivent.



LES CADRES DE QUALITÉ

parmi lesquels :

- le cadre de qualité pour **l'étanchéité à l'air** où BCCA intervient pour le contrôle de la fiabilité des mesures d'étanchéité à l'air
- le cadre de qualité pour **la ventilation** pour

lequel BCCA peut démontrer la réalisation de contrôles efficaces et de rapports corrects. BCCA travaille également à l'amélioration constante de la compétence des rapporteurs au travers de communications ou de webinaires dédiés

- le cadre de qualité pour la **post-isolation des murs creux**. Dans ce cas, les trois parties concernées sont certifiées séparément: les fournisseurs de matières premières, les détenteurs d'ATG (producteurs d'isolants) et les utilisateurs (entrepreneurs). Le rôle de BCCA est alors de contrôler la conformité des éléments suivants : les systèmes isolants utilisés disposent d'un Agrément Technique, les travaux de post-isolation sont réalisés par du personnel qualifié conformément aux exigences de la Spécification Technique STS 71-1.

Spécifiquement dans ce cadre de qualité, BCCA organise des formations initiales et formations continues pour le personnel qualifié portant sur l'évaluation de l'adéquation des murs creux à la technique de post-isolation.



En termes de **SERVICES**, BCCA intervient par exemple dans la certification des valeurs thermiques telles que les **valeurs U**. Dans ce cas, on peut soit certifier le processus de calcul soit valider les résultats des calculs sur base d'un contrôle aléatoire et d'une analyse de risques ou on peut également réaliser les calculs. BCCA organise régulièrement des formations au calcul des valeurs U en 2 ou 3D.

En dehors du cadre de la certification, **des attestations peuvent également être délivrées dans le domaine des processus et des services** portant, par exemple, sur la validation de résultats de tests ou de calculs au sens large.

SYNTHÈSE CERTIFICATION DES PROCESSUS & SERVICES

		Processus			Services			Attestation
		Certification de mise en oeuvre	Cadres de qualité	Certification durabilité	Calculs thermiques			
					(Valeur U)			
					Processus de calcul	Attestation de calcul	Validation des valeurs calculées	
Type de service BCCA	Certification	X		X	X			
	Attestation					X		X
	Validation			X			X	
	Reconnaissance		X					
	Déclaration de validité				X			
Objectif	Organisation	X	X	X	X			X
	Qualité	X	(X)	X	X	X	X	X
	Environnement		(X)					
	Sécurité		(X)					
	Energie		(X)					X
	Santé		(X)					
	Durabilité		(X)	X				
	Législation/ Politique gouvernementale		(X)					
Mission unique						X	X	(X)
Évaluation continue	Gestion types de tests	(X)		X	X			X
	Vérifier l'aptitude à l'emploi							X
	Audits/Inspections site de production	X	(X)	X				(X)
	Audits/Inspections sur chantier	(X)	(X)					(X)
	Contrôles digitaux	(X)	X		X			X
	Vérification des calculs			(X)	X			X
	Échantillonnage		(X)					
En fonction des besoins/ questions des acteurs locaux		X	X	X	X	X	X	
En fonction des besoins/ questions niveau Européen ou international						X	X	
Examen	Théorique	(X)	X		X			
	Pratique	(X)			X			
Délai de délivrance minimal								
Pour une toute nouvelle demande	[En mois]	>3	0,5	>2	>2	>1	>1	>1

CERTIFICATION DES PERSONNES



LA CERTIFICATION DES PERSONNES permettant de reconnaître les connaissances et compétences des personnes se développe et répond à des besoins dans des domaines très variés.

- ✓ La certification de personnes en combinaison avec des certifications de produits apporte une sécurité supplémentaire, comme c'est le cas pour la **certification ATG** des produits/systèmes d'isolation. Dans ce cas, en plus de l'ATG avec certification pour le système lui-même et pour les matières premières utilisées, **les installateurs reconnus par le titulaire de l'ATG pour appliquer le système d'isolation sont certifiés par BCCA**. Les performances indiquées dans l'ATG ne sont applicables que lorsque l'exécution est effectuée par des installateurs certifiés.
- ✓ La certification des personnes, à l'instar des **peintres** et des **soudeurs**, permet également aux pouvoirs publics de qualifier et sélectionner des entreprises de manière neutre.
- ✓ Partenaire au sein de l'association **RESCert** schéma de certification mis en place par les trois régions du pays pour les **petites installations d'énergies renouvelables**, BCCA contrôle que les personnes respectent bien les conditions du certificat et publie celles-ci sur RESCert.be afin de leur apporter de la visibilité.
- ✓ BCCA certifie les inspecteurs en bâtiment qui effectuent des **mesures de l'état des bâtiments** selon la norme néerlandaise NEN 2767, en collaboration avec l'asbl **Vlisog**. Vlisog promeut l'entretien systématique des bâtiments.



SYNTHÈSE CERTIFICATION DES PERSONNES

		Certification des personnes	VLISOG	RESCert
Type de service BCCA	Certification	X	X	X
	Déclaration de validité	X	X	
Objectif	Organisation	(X)		
	Qualité	X	X	
	Durabilité		X	
	Législation/Politique gouvernementale			X
Mission unique				X
Évaluation continue	Audits/Inspections site de production	(X)	X	
	Audits/Inspections sur chantiers	(X)	X	
	Contrôles digitaux		X	
	Échantillonnage	(X)		
En fonction des besoins/questions des acteurs locaux		X	X	X
En fonction des besoins/questions niveau Européen ou international				
Examen	Théorique	X	X	X
	Pratique	X	X	X
Formation périodique / réévaluation		X	X	X
Délai de délivrance minimal	[En mois]	>2	>1	>1
Pour une toute nouvelle demande				

CERTIFICATION SYSTÈMES DE MANAGEMENT



LA CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT complète l'offre actuelle des services de BCCA.

La certification des systèmes de management **ISO 9001:2015** pour les sociétés actives dans le secteur de la construction et les secteurs associés constitue l'une des premières activités de certification de BCCA depuis sa création.

Depuis lors, l'offre en termes de certification de systèmes de management s'est bien élargie, toujours dans l'optique de répondre aux besoins du secteur, au travers de certifications internationales ou plus locales.

Afin de répondre à l'une des grandes préoccupations du secteur de la construction, à savoir l'amélioration de la sécurité sur le lieu de travail, c'est sans surprise que l'on retrouve parmi les services de BCCA, les certifications **VCA:2017/6.0, ISO 45001:2018** et la certification pour l'**enlèvement d'amiante**.

Autre sujet d'importance et d'actualité dans lequel BCCA continue à investir : la certification environnementale avec l'**ISO 14001:2015**, **Achilles-Zorgsysteem** (certification d'entreprises actives dans l'assainissement des sols en Région flamande) et plus récemment la certification selon l'**Echelle de performance CO₂**.

Cette dernière certification s'inscrit dans les objectifs de neutralité carbone que beaucoup d'entreprises se fixent aujourd'hui afin de s'aligner sur les exigences reprises dans la Taxonomie verte européenne initiée dans le cadre du Green Deal européen.



SYNTHÈSE CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT

		ISO 9001	ISO 14001	ISO 45001	VCA (sécurité, santé et bien-être au travail)	Achilles-système d'assainissement des sols (OVAM)	Enlèvement d'amiante (AR 28/03/2007)	Echelle de performance CO2
Type de service BCCA	Certification	X	X	X	X	X	X	X
Objectif	Organisation	X	X	X		X	X	X
	Qualité	X						
	Environnement		X			X		X
	Sécurité			X	X		X	
	Santé				X		X	
	Durabilité							X
	Législation/Politique gouvernementale					X	X	(X)
Évaluation continue	Audits/Inspections site de production	X	X	X	X	X	X	X
	Audits/Inspections sur chantiers	(X)	(X)	X	X	X	X	(X)
En fonction des besoins/questions des acteurs locaux					X	X	X	X
En fonction des besoins/questions niveau Européen ou international		X	X	X				(X)
Examen	Théorique				X			
	Pratique							
Délai de délivrance minimal	[en mois]	>3	>3	>3	>3	>3	>3	>3
Pour une toute nouvelle demande								



TENDANCES ET ÉVOLUTION DE LA CERTIFICATION AU SEIN DES PRINCIPAUX SECTEURS

Le nombre, la nature et l'ampleur des défis auxquels est confronté le monde de la construction ainsi que la vitesse de réaction attendue sont assez inédits. Le secteur fait face aux objectifs fixés par le Green Deal européen ainsi qu'à une crise énergétique inopinée nécessitant des adaptations, révisions profondes ou accélérations des évolutions déjà en cours. Ces évolutions doivent répondre conjointement à des enjeux d'ordre technique, technologique, énergétique, environnemental et communicationnel.

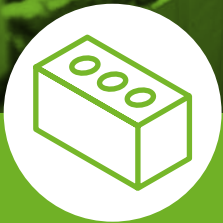
Quel que soit le secteur concerné, les équipes de BCCA travaillent main dans la main avec les différentes parties prenantes afin de soutenir et guider au mieux ces évolutions. Les défis ne manquent pas !

CONTINUITÉ ET RENFORCEMENT DES TENDANCES INITIÉES



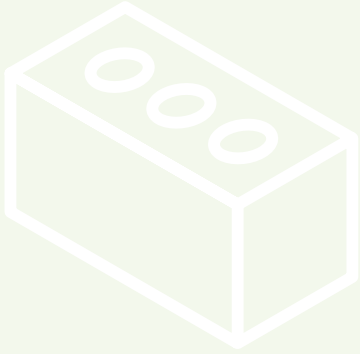
LES SECTEURS

//NOS ACTIVITÉS



LE SECTEUR DES PRODUITS CÉRAMIQUES

Dans le secteur des produits céramiques, la priorité principale demeure celle de l'optimisation des méthodes de production visant à la fois une plus grande **économie d'énergie** et une utilisation plus rationnelle des matières premières en intégrant l'**économie circulaire** partout où cela est possible.

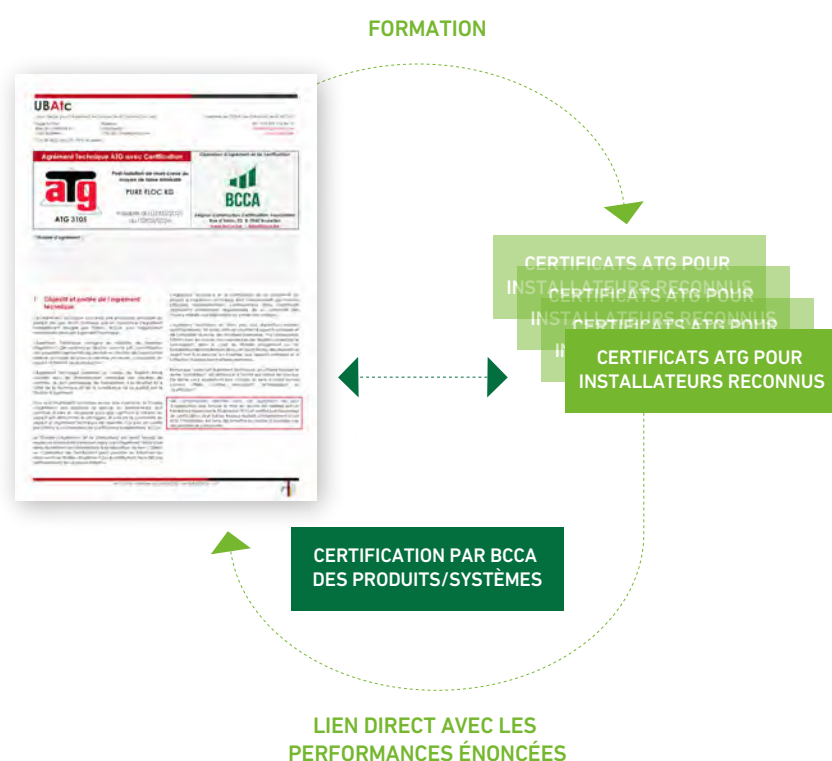




LE SECTEUR DES ETICS (EXTERNAL THERMAL INSULATION COMPOSITE SYSTEM)

Dans le secteur des ETICS (**E**XT**E**RNAL **T**HERMAL **I**NSULATION **C**OMPOSITE **S**YSTEM), on observe une évolution continue des différents types de revêtements que ce soit en format ou en nature (terre cuite ou revêtements durs). Outre la qualité des composants du système, un aspect important pour la durabilité et la pérennité d'un ETICS est également le pla-

cement du système selon les règles de l'art. Les performances indiquées dans l'agrément technique ne peuvent être réalisées que si les travaux sont exécutés conformément aux directives de **mise en oeuvre du titulaire de l'ATG par un entrepreneur formé par le titulaire de l'ATG**.



LE SECTEUR DE LA MAÇONNERIE ET DES BRIQUES

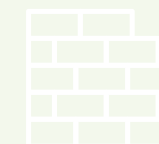
En 2022, les nouvelles techniques pour le montage des murs en maçonneries ont connu un essor important.

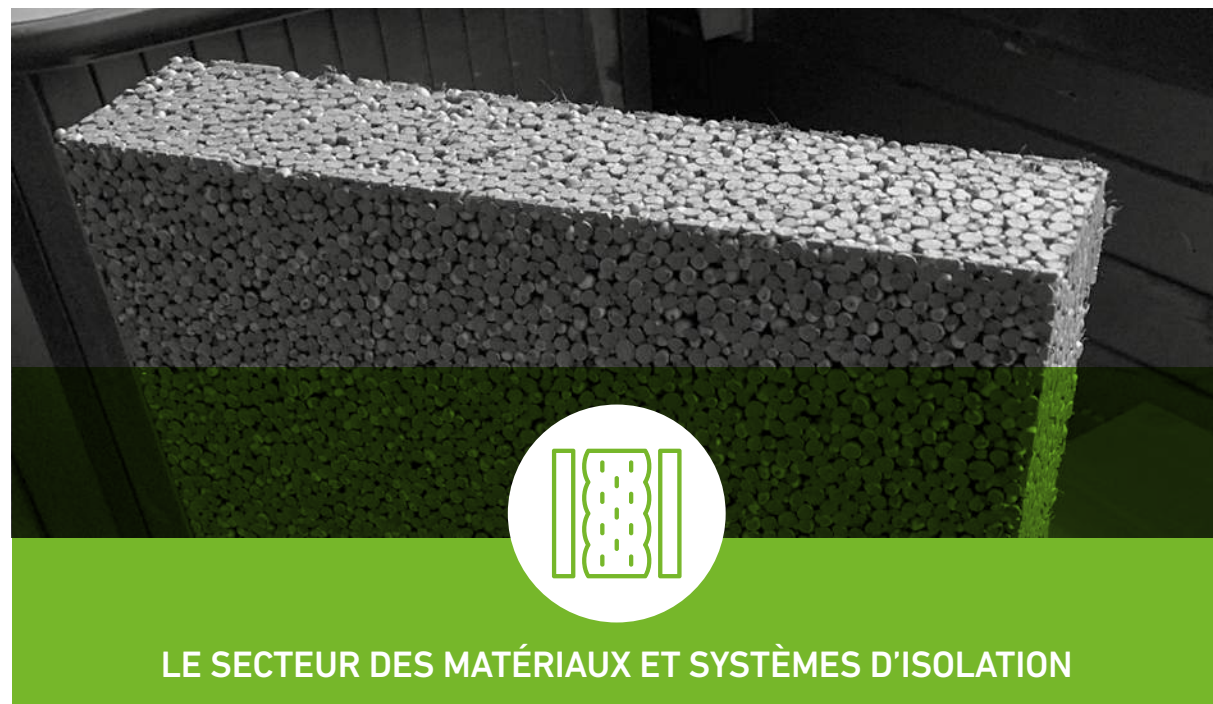
Les murs intérieurs avec éléments en terre cuite, silico-calcaire ou béton cellulaire présentent en effet, de nos jours, des joints-minces réalisés avec un mortier de maçonnerie aux performances améliorées dit « mortier-colle » de plus en plus remplacé par une colle polyuréthane. Cette tendance trouve également écho pour les maçonneries avec éléments en béton de granulats, mais reste encore peu répandue. Pour ce qui est des murs de façade, les traditionnels mortiers de maçonnerie classique ou mortiers-colles gardent la cote auprès des utilisateurs pour des raisons esthétiques.

L'année écoulée a été particulièrement marquée par des innovations sur les briques elles-mêmes avec un intérêt marqué des prescripteurs et des utilisateurs pour des **produits à caractère durable et circulaire**. Parmi les projets, on notera en particulier le développement de briques constituées des granulats recyclés à partir de béton ou de verre (voir projet de la

nouvelle aile du DING Museum à Gent), l'utilisation de granulats biosourcés, la (re)découverte des briques de terre crue ou encore des recherches visant à trouver des alternatives au ciment comme liant ou à réduire les besoins énergétiques des processus de production. Ces éléments découlent des objectifs européens en matière de neutralité carbone et des crises énergétiques survenues en cours d'année.

La **circularité** pour la maçonnerie se traduit non seulement au niveau des produits, mais également **au niveau de leur assemblage**, avec la mise sur le marché de systèmes montés à sec, sans mortier ou colle, et de leur démontage avec la récupération des briques provenant de la destruction de bâtiments existants. Pour faciliter le démontage futur et la récupération des briques, une ancienne tradition pourrait redevenir à la mode : l'utilisation d'un mortier à base de chaux, plus faible mécaniquement, pouvant être plus aisément enlevé des briques en vue de leur récupération.





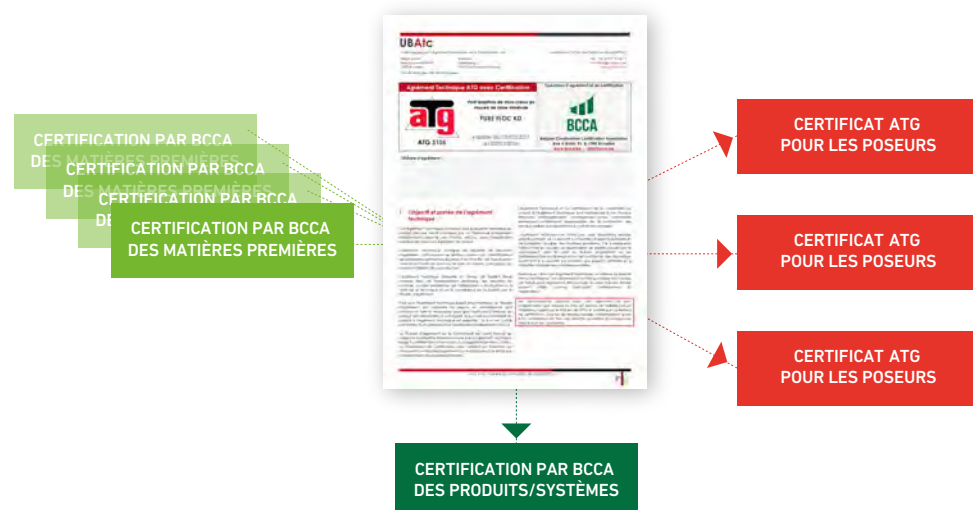
SYSTÈMES D'ISOLATION DES SOLS PAR PROJECTION DE POLYURÉTHANE, RÉALISÉE IN SITU

Ce système d'isolation a fait face à de nombreux défis en 2022. En raison du règlement européen (CE) n° 842/2006, certains agents gonflants (HFC avec un GWP de 150 ou plus) ne peuvent plus être utilisés pour les systèmes d'isolation des sols par projection de PUR in situ depuis le 01/01/2023.

Pour cette raison, BCCA a mis à jour la directive d'approbation et le règlement d'application pour l'obtention d'un ATG afin de pouvoir

évaluer in situ les **systèmes d'isolation des sols par projection de PUR avec de nouveaux agents gonflants (HFO)**.

Les premiers ATG avec certification pour ces systèmes avec un agent gonflant HFO ont été délivrés, ainsi que les premiers certificats BCCA de matières premières pour les matières premières utilisées dans ces mêmes systèmes d'isolation. Les premiers installateurs reconnus par le titulaire ATG pour appliquer le système d'isolation des sols par PUR projeté in situ ont également été certifiés par BCCA.



Les **performances** indiquées dans l'ATG sont **valables pour le système d'isolation tel qu'il est appliqué sur site**. Cette approche garantit que l'on peut faire entièrement confiance aux performances des systèmes d'isolation avec ATG, posés comme décrit et par les personnes formées et certifiées.

Le secteur de l'isolation a continué à faire appel à BCCA dans le cadre des **CERTIFICATIONS À PORTÉE INTERNATIONALE**.

Concernant le **marquage CE**, en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine et des sanctions européennes qui ont suivi, BCCA a été obligé, en 2022, de suspendre un certain nombre de dossiers de certification dans le secteur de l'isolation.

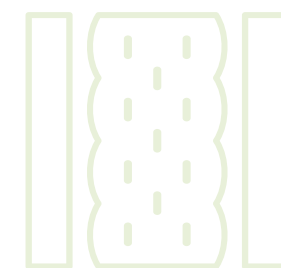
A côté des demandes pour le marquage CE, les demandes pour le **label de qualité volontaire européen CEN KEYMARK** portant sur la certification des produits d'isolation (hors application) a continué à évoluer.

En 2022, il y a eu environ 120 produits d'isolation fabriqués en usine sous la certification CEN KEYMARK délivrée par BCCA.

Le label de qualité CEN KEYMARK a également suscité un intérêt dans le secteur des systèmes d'isolation par PUR projeté in situ.

BCCA a délivré ses premiers certificats CEN KEYMARK en 2022 en tant qu'organisme de certification habilité pour la norme EN 14315-1 «Matériaux d'isolation thermique des bâtiments - Produits en mousse de polyuréthane rigide (PUR) et en mousse de polyisocyanurate (PIR) projetée, formés sur place». Cela concerne à la fois la mousse à cellules ouvertes et fermées et toutes les variantes intermédiaires.

La certification **EUCEB** reconnaissant le caractère non cancérogène des fibres minérales contenues dans les isolants en laines minérales a quant à elle connu une année 2022 compliquée. En raison du conflit russo-ukrainien, BCCA a dû suspendre 12 titulaires de certificats. Cela a été en partie compensé par une croissance exceptionnelle avec 8 nouveaux titulaires de certificats. On s'attend à ce que la certification EUCEB continue de croître à un taux de 4 à 5 % par an. A ce jour, il y a 103 titulaires de certificat EUCEB actifs dans 37 pays à travers le monde.





Dans le secteur des façades, les avancées en 2022 ont surtout concerné d'une part, les systèmes de façade à proprement parlé, et tout particulièrement la mesure de l'impact des fixations mécaniques sur le niveau d'isolation thermique des façades isolées par l'extérieur ; et d'autre part, l'avancement de la certification « Menuiserie Durable ».

LES SYSTÈMES DE FAÇADE

En raison de l'évolution de l'épaisseur des isolants dans les systèmes de façade résultant de l'exigence d'une valeur U maximale de $0,24 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$, les systèmes d'isolation des façades par l'extérieur représentent la solution la plus souvent retenue. Les fixations mécaniques présentes dans ces systèmes et destinées à ancrer le revêtement de façade à la structure portante ont un impact significatif sur les **performances thermiques de la façade**.

Des calculs 3D détaillés montrent que l'ancrage du revêtement de façade à la structure portante sous-jacente affaiblit fortement les performances thermiques

de l'isolant lorsque les fixations sont prises en compte.

Bien que la réglementation impose la prise en compte de ces fixations lors du calcul de la valeur U, en pratique l'impact est souvent négligé. Compte tenu de l'impact sur les performances thermiques, il est néanmoins crucial d'estimer correctement ces ancrages par projet.

De plus, le calcul précis agira comme stimulant pour mettre au point de meilleurs systèmes. Il conduira à une meilleure mise en œuvre et donc, au final, cela contribuera à une **meilleure performance thermique des bâtiments**.

A la demande de plusieurs parties prenantes, BCCA a mis en place en 2015 le groupe de travail « Calcul du coefficient U 'Isolation extérieure des façades' » (performance thermique des fixations mécaniques des façades). Les objectifs de ce groupe de travail sont les suivants :

- Fournir un soutien pratique au secteur pour calculer correctement les performances thermiques des systèmes

d'isolation extérieure des façades

- Développer un schéma de certification des calculateurs (producteurs, distributeurs, bureaux d'études, rapporteurs PEB, etc.) des performances thermiques des systèmes d'isolation des façades par l'extérieur
- Rechercher une méthode accessible pour calculer les valeurs U conformément à la réglementation

BCCA, en consultation avec le secteur, a apporté une contribution importante au développement d'une **méthode de calcul simplifiée pour les fixations mécaniques des systèmes d'isolation des façades par l'extérieur**. Cette méthode a été incluse dans le « Document de Référence pour pertes par Transmission » de la Flandre et est entrée en vigueur pour les demandes de permis de bâtir depuis le 1er janvier 2023 (<https://www.vlaanderen.be/epb-pedia/gebouw/scheidingconstructies>).

Cette méthode doit alerter les concepteurs sur l'impact de l'ancrage mécanique sur les performances thermiques de la paroi.

L'inclusion de la méthode de calcul simplifiée dans la réglementation incitera les fabricants et les concepteurs à effectuer des calculs plus détaillés pour des solutions spécifiques et **stimulera des innovations** qui amélioreront **les performances thermiques des ancrages mécaniques**.



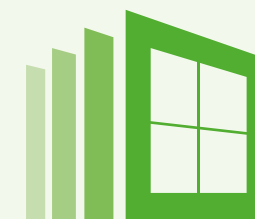
LES MENUISERIES EXTÉRIEURES DURABLES

L'objectif du secteur est de rendre la certification « **Menuiserie Durable** » publiquement prescriptible. Cela augmentera non seulement la confiance dans la certification mais permettra surtout à BCCA d'encore mieux soutenir le secteur dans son ensemble sur le chemin de la **durabilité**.

Pour y parvenir, les règles seront encore affinées et le niveau des exigences sera lentement relevé. Afin de créer le soutien nécessaire à cette fin, diverses parties prenantes ont été recontactées en 2022 et de nouvelles consultations seront encore organisées en 2023. Il est déjà clair, aujourd'hui, que la certification « Menuiserie Durable » évoluera vers un système de points.

Ce système sera basé sur une analyse de ce qui se passe déjà dans le secteur aujourd'hui (benchmarking). De ce fait, les efforts du secteur seront encore plus valorisés et les menuisiers certifiés pourront encore mieux se distinguer.

A la demande des intervenants, la pose des menuiseries extérieures sera également incluse dans la certification de produit. Ceci sera prévu dans le développement futur du système.



MENUISERIE
DURABLE
DUURZAAM
SCHRIJNWERK



En 2022, les développements entamés les années précédentes se sont poursuivis de manière continue. Ces développements concernent majoritairement les Agréments techniques ATG et se concentrent sur deux axes :

1. L'intégration des performances liées à la **résistance à un feu extérieur des systèmes de toitures plates** dans les Agréments techniques ATG. Elle permet à l'utilisateur final (le prescripteur, le bureau d'étude, le client final, ...) de vérifier si les complexes de toitures plates prescrits ou proposés, qui comprennent non seulement les membranes d'étanchéité mais aussi tous les autres composants entrant dans la composition d'une toiture (pare-vapeur, isolant, support, ...), répondent aux exigences de la législation « incendie » en vigueur en Belgique ;

2. La révision des performances de **résistance à l'action du vent des systèmes d'étanchéité pour toitures plates**. Les efforts entamés se poursuivent et l'étude de l'intégration des toitures étanches ou perméables à l'air est toujours en cours d'évaluation depuis 2022. L'apparition de la nouvelle norme EN 17686

conforte d'ailleurs l'approche prônée dans les Agréments techniques ATG dans ce domaine.

2022 fut aussi une année importante pour le secteur des toitures avec la publication par Buildwise de la nouvelle Note d'Instruction Technique NIT 280 « La toiture plate », qui révisait la vieillissante NIT 215.

2023 sera, elle, l'année de la publication du premier Guide d'Agrément ATG pour les membranes d'étanchéité à base de liants bitumineux (et ensuite pour les membranes synthétiques) qui synthétisera les apports de tous ces nouveaux développements et documents. Il offrira aux demandeurs d'Agréments Techniques ATG un document complet sur la méthodologie d'évaluation technique des systèmes d'étanchéité pour toiture plate dans le cheminement vers l'obtention de leur agrément.

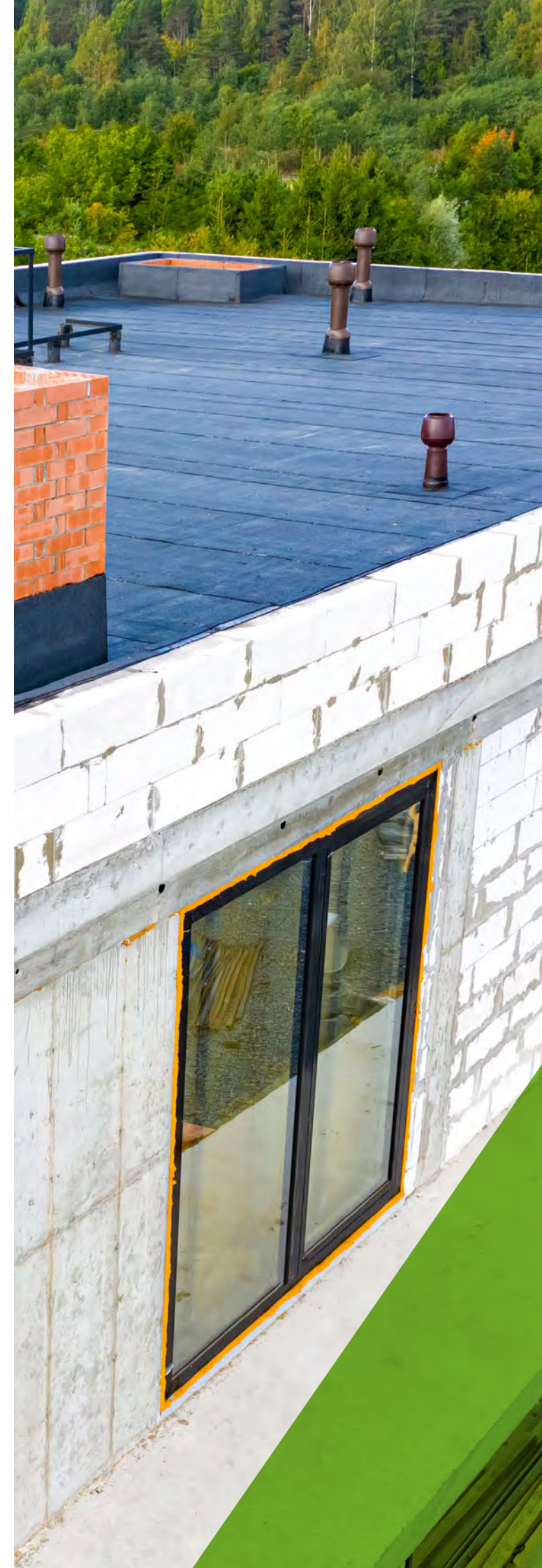
Mais notre regard se porte au-delà de l'horizon 2023 et dans les années futures, de nombreux nouveaux défis passionnants se précisent progressivement dans le secteur des toitures, comme :

- L'utilisation de systèmes d'étanchéité liquide (repris sous l'acronyme LARWK's ou « Liquid Applied Roof Waterproofing Kits ») dans les complexes de toitures chaudes dans le cadre de l'Agrément technique ATG, avec à la clé la possibilité de certifier la formation des applicateurs ;
- Le développement des Agréments techniques ATG pour l'utilisation de membranes dans des systèmes de toitures terrasses ;
- L'intégration dans les Agréments techniques de propriétés liées à la **circularité des produits** (utilisation de matières premières recyclées, réaffectation des produits, ...), **des installations** (démontabilité des étanchéités de toitures, construction modulaire, ...), ...

Le marquage CE constitue lui aussi une part non négligeable de l'activité du secteur « Toitures » au sein de BCCA, notamment par le développement de l'Evaluation Technique Européenne (ETA) pour lequel BCCA est reconnu comme Opérateur d'Évaluation auprès de l'EOTA.

BCCA est aussi notifié comme organisme de certification pour un grand nombre de normes européennes harmonisées ayant trait au secteur des toitures, pour l'Attestation de la Vérification de la Conformité des Performances (AVCP) de niveau 1 ou 2+.

Enfin, à la suite du Brexit, BCCA collabore avec le British Board of Agreement (BBA) dans le cadre du **marquage CE** et la certification liée au **UKCA Marking**, notamment pour les produits du secteur des « Toitures ».





LE SECTEUR DE LA RÉPARATION DU BÉTON

L'année 2022 a connu la finalisation du portail MyBCCA et son lancement officiel lors de la Journée du Béton qui s'est tenue le 13 octobre 2022. Depuis janvier 2023, le portail est ouvert à tous les entrepreneurs qui travaillent avec BCCA dans le cadre du schéma de la Certification de Processus dans le domaine de la réparation du béton.

Il a été convenu avec le secteur que nous considérons 2023 comme une année de transition entre l'ancien et le nouveau système d'enregistrement des chantiers par les entrepreneurs.

Jusqu'en 2022, les inspecteurs de BCCA devaient contacter les entrepreneurs à intervalles réguliers pour leur demander s'ils avaient un chantier de réparation de béton en cours d'exécution quelque part dans le pays. Depuis le début de 2023, chaque entrepreneur en possession d'un certificat de processus doit utiliser le portail : MyBCCA afin d'y introduire spontanément ses chantiers.

Le changement le plus important réside dans le fait que l'on s'attend maintenant

à ce que les entrepreneurs signalent sur le portail, chaque chantier où des réparations de béton sont nécessaires, qu'il s'agisse d'un grand ou d'un petit chantier. De plus, il est attendu que les Exécutants Qualifiés (il s'agit d'ouvriers ayant apporté la preuve de leurs connaissances sur base d'un test théorique et d'un test pratique) se connectent et se déconnectent quotidiennement du portail, via un système de « check-in » et « check-out ».

MY BCCA



De cette façon, nos inspecteurs ont toujours une liste à jour des chantiers où des réparations de béton sont en cours. Ceci permet une planification plus efficace du suivi des chantiers et permet de s'assurer que, dans un délai raisonnable, chaque Exécutant Qualifié peut être évalué, in situ, sur sa connaissance des processus nécessaires.

En plus d'un aperçu des présences sur le chantier, nos inspecteurs disposent désormais d'autres informations importantes, telles que savoir sur quel lot on travaillera ce jour-là, quelle phase de la réparation du béton sera commencée ce même jour et quels produits seront utilisés. Le nom de l'Exécutant Qualifié est également connu via le système de « check-in ». En outre, les entrepreneurs sont censés charger, à intervalles réguliers, un certain nombre de documents de base dans le système, tels qu'un rapport de diagnostic, un descriptif de cahier des charges, des rapports quotidiens et de lots, des photos, les résultats des essais de résistance à l'adhésion (tant internes qu'externes), les mesures de suivi, etc.

Il va sans dire que les entrepreneurs doivent être guidés dans ce changement. Nous avons donc l'intention de continuer à les aider en 2023 et au-delà avec des conseils et des actions en mettant en place un **système d'assistance**. Depuis la fin de 2022, nous avons également entamé une tournée d'entretiens individuels, en face à face, en Belgique, pour fournir à chaque entrepreneur en possession d'un certificat de processus, les explications nécessaires à une bonne utilisation du portail.

Aujourd'hui, la plupart des entrepreneurs sont déjà inscrits sur le portail et font leurs premiers pas dans le monde de MyBCCA. L'intention est qu'à terme, en plus du domaine de la réparation du béton carbonaté, d'autres techniques de réparation du béton soient également incluses dans cette méthode de travail et, à terme, d'autres schémas de certification seront également intégrés dans le portail.

Dans une deuxième phase de développement, les (grands) maitres d'ouvrages publics auront également accès à des informations spécifiques sur le portail. Les types d'informations auxquelles ils pourront avoir accès, et dans quelle mesure, font l'objet d'une analyse encore en cours.

Dans le cadre des réparations du béton, la vocation du portail est bien de **sensibiliser les entrepreneurs à l'utilité d'un autocontrôle poussé**. De cette façon, toutes les parties impliquées dans la réparation correcte du béton convergeront vers une **sensibilisation accrue à la qualité**.





LE SECTEUR DES MATIÈRES PREMIÈRES POUR LE BÉTON

Afin de répondre aux enjeux climatiques, l'industrie cimentière, et plus spécialement l'industrie du béton, s'attache à réduire l'impact environnemental (réduction de l'empreinte CO₂) du béton.

Ceci explique les évolutions importantes de la normalisation des matières premières qui composent le béton (ex : ciment « bas carbone » selon NBN EN 197-5, ciment à base de matériaux de construction recyclés), ainsi que les normes liées au béton prêt à l'emploi (ex : NBN B 15-001 de 2022, complément national à la NBN EN 206).

Pour tous les liants et adjuvants de type II non couverts par une norme de produit pour l'emploi dans le béton ou dont l'emploi dans le béton s'écarte des exigences définies dans les NBN EN 206, NBN B 15-001, NBN EN 13369 et NBN B 21-600; depuis 2008, la Belgique dispose d'un cadre normatif (NBN B 15-100) pour démontrer l'aptitude générale et particulière à l'emploi. En ce sens, la Belgique est précurseur en ce qui concerne les risques potentiels liés à l'utilisation de **nouvelles matières premières** commercialisées pour être utilisées dans le béton.

En plus de la NBN B 15-100, la norme NBN B 15-105 a été publiée en 2022. Cette norme décrit la méthodologie d'évaluation et de

certification de l'aptitude à l'emploi des matières premières inertes pour le béton. La publication de cette norme permet désormais de mieux accompagner l'évolution du marché des matières premières (liants, auxiliaires de type II et inertes), pouvant être utilisées comme **matières premières dans le béton afin de réduire l'impact environnemental du béton**. BCCA a toujours été actif dans ce travail de normalisation.

Dans ce cadre, BCCA a été désigné par l'UBAtc comme opérateur d'agrément dans le domaine des **matières premières alternatives pour béton** relevant entre autres des NBN B 15-100 et NBN B 15-105 et l'asbl BE-CERT agit en tant qu'opérateur de certification. BCCA constate une demande croissante de la part de l'industrie pour des agréments techniques, mais aussi une demande de standardisation de nouveaux types de produits/liants qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes pré-citées. BCCA intervient dans les dossiers en cours en tant qu'opérateur d'agrément et réalise l'évaluation des risques dans le cadre de l'utilisation prévue. BCCA tient également compte des expériences des pays voisins et contribue ainsi aux développements innovants de ce secteur qui devrait continuer à connaître des mutations majeures dans les années à venir.



LE SECTEUR DES FIBRES POUR BÉTON

En 2022, la nouvelle version de la norme NBN B 15-001, annexe nationale à la NBN EN 206, a été publiée, tenant compte de l'évolution du secteur du béton prêt à l'emploi. Cette révision a permis d'inclure les évolutions concernant le béton fibré dans une annexe distincte de la norme.

Dans le cadre du BENOR pour le béton fibré prêt à l'emploi, il est fait référence à la preuve dans le cadre de l'ATG et les producteurs de béton prêt à l'emploi sont totalement ou partiellement dispensés d'effectuer des essais de type initiaux sur base de ces données. De plus, la **fréquence des tests d'homogénéité des mélanges de béton fibré réalisés sous BENOR est fortement réduite si l'ATG et la certification associée peuvent être utilisés**.

En 2022, BCCA a apporté les adaptations nécessaires aux textes d'ATG à cet effet, en accordant une plus grande attention aux directives concernant la composition du béton, les doses maximales à utiliser par type de fibre et le traitement correct des fibres. Si le producteur de béton fibré prêt à l'emploi certifié BENOR respecte

ces directives et conditions préalables de l'ATG, l'homogénéité du mélange est également garantie sous la marque BENOR. Ceci est important si l'on souhaite utiliser des fibres pour béton dans des applications structurelles où la présence homogène des fibres dans un certain dosage a été pris en compte dans les calculs des éléments structuraux en béton fibré.

Au cours des années 2021 et 2022, BCCA a joué un véritable rôle de pionnier au niveau européen dans les développements en matière de **normalisation des fibres pour béton**. La présidence et le secrétariat du CEN TC 104 WG 11 sont assurés par BCCA. Les développements récents permettent également de créer une plateforme dans le cadre européen où les aspects concernant le béton fibré en tant que produit peuvent être discutés et au sein de laquelle des normes peuvent également être développées. Cela pourrait constituer un pont entre les fibres en tant que produit à utiliser dans le béton et les nouvelles méthodes de calcul, comme le prévoit la nouvelle version de l'EN 1992-1-1 (Eurocode 2) en cours d'élaboration dans le cadre européen.



A la demande du secteur, BCCA a lancé un nouveau schéma concernant l'Agrément technique ATG avec certification des pieux de fondation.

A cet effet, une collaboration a été mise en place entre des experts de différents domaines : SECO, Buildwise et quelques experts indépendants dans le domaine des pieux de fondation.

Le démarrage de ce dispositif est intervenu à la demande du marché lui-même. Le calcul de la capacité portante théorique des pieux de fondation en Belgique doit être basé sur les dispositions de la NBN EN 1997, l'annexe belge (ANB) qui l'accompagne et enfin le document « CSTC-rapport 12/19 ». Dans ce rapport, l'utilisation de certains facteurs favorables (facteur d'installation, facteur modèle, facteur de sécurité) était liée à la présence d'un système qualité, à la conformité aux fiches d'information et à la réalisation d'essais de chargement statique menés sur chantier sur des pieux instrumentés.

Cependant, le respect de ces exigences de qualité n'a pas été vérifié par un tiers indépendant. C'est pourquoi l'association des entrepreneurs en fondation (ABEF) a demandé à

BCCA d'intégrer ces aspects dans un ATG avec certification. Dans le rapport-20 du CSTC publié entre-temps, il est donc fait référence à ces ATG pour l'exécution de pieux de fondation avec des coefficients plus favorables.

13 entrepreneurs ont soumis un total de 25 demandes d'ATG pour, entre autres, des pieux vissés à refoulement, des pieux CFA, des micropieux et d'autres techniques d'amélioration des sols.

Initialement, il a été décidé de développer le plus grand groupe d'ATG (pieux vissés à refoulement).

Les ATG comprennent une vérification des facteurs à utiliser, un contrôle de la méthode de calcul et un audit du système qualité qui doit garantir la bonne exécution réalisée par les entrepreneurs concernés.

Afin de garantir l'égalité de traitement de tous les dossiers, il a été décidé d'élaborer un guide d'agrément (GA) et un règlement de certification (TRA).

Au cours de l'année écoulée, un travail intensif a été réalisé sur (1) l'amélioration des règlements, (2) le traitement des dossiers

concernant les pieux vissés à refoulement et (3) l'élaboration des templates.

1. Diverses modifications ont été apportées aux directives et aux règlements d'approbation tout au long de l'année. Il s'agit de précisions, d'ajouts ou d'améliorations après révision du texte par le Groupe Spécialisé et le Conseil d'avis.

2. Sur base de ces règlements, tous les candidats à l'ATG ont pu se conformer aux exigences réglementaires. A partir du moment où le système de contrôle concernant la production des produits a été suffisamment documenté, l'audit de la production a été réalisé chez les demandeurs. Lors de cet audit, les constatations concernant la méthode de calcul ont également été discutées. Tous les commentaires formulés sont suivis au travers du plan d'action du producteur.

Afin de vérifier l'application des procédures internes et des instructions de travail, un contrôle sur chantier a été effectué dans chaque dossier. Plusieurs installations de pieux ont été surveillées et tous les documents associés ont été vérifiés.

Pour soutenir les coefficients plus favorables, le producteur peut également appliquer des tests de pieux expérimentaux. Ces données d'essais ont été analysées au regard du respect des exigences de la directive d'agrément.

3. Des modèles généraux ont été élaborés pour l'évaluation de ces dossiers sur base des éléments décrits ci-dessus : audit de la production, plan d'action, contrôle sur chantier, référentiel d'évaluation, évaluation des essais de pieux, rapport d'évaluation, convention de certification et texte ATG.

Actuellement, tous les documents mentionnés ci-dessus ont été préparés pour 12 dossiers ATG de pieux vissés à refoulement et le texte d'ATG a été envoyé aux producteurs pour approbation ainsi que la convention de certification. La publication de cette première série d'ATG est donc attendue au premier semestre 2023.





LE SECTEUR DES TUYAUTERIES EN PLASTIQUE

Etant donné que les canalisations plastiques sous BENOR existent depuis longtemps et ont été standardisées, les évolutions du secteur se limitent plutôt au perfectionnement des normes existantes.

Une exception à cela l'année dernière a été le **remplacement de la norme belge NBN T42-606 pour les caisses d'infiltration par la norme européenne NBN EN 17152-1**. Il existait de nombreuses différences (y compris en ce qui concerne les exigences de comportement à long terme) entre les deux normes, de sorte qu'une évaluation des certificats existants était nécessaire. Cela a conduit à la conversion d'un certain nombre de certificats à la nouvelle norme, mais aussi à l'abandon d'un certain nombre de certificats car la conformité à la nouvelle norme européenne n'a pas pu être démontrée. De manière générale, la norme européenne apporte une meilleure uniformité dans l'évaluation des caisses d'infiltration au niveau européen. Étant donné que la norme n'est appliquée que depuis peu, plusieurs ajustements mi-

neurs sont à prévoir dans l'année à venir. Ces ajustements feront l'objet d'un suivi au sein du comité sectoriel BENOR.

Dans le secteur des **systèmes de canalisations en plastique thermodurcissable** (renforcé de fibres de verre), une **nouvelle norme a été publiée, la EN ISO 23856**, qui regroupe et remplace les normes existantes NBN EN 1796 (systèmes de canalisations en PRV pour l'eau potable) et NBN EN 14364 (canalisations en PRV eaux usées). Le règlement d'application BENOR a été modifié et les certificats actuels ont été convertis à la nouvelle norme.

En général, la tendance au sein du secteur des plastiques est, au niveau européen, de mettre de plus en plus l'accent sur **la circularité, le recyclage et la durabilité**. Nous voyons qu'en 2022, ces critères ont également été pris en considération en Belgique, au niveau fédéral et régional. Un exemple en est les exigences incluses dans le Vlarema 9 en ce qui concerne l'utilisation de recyclé dans les tuyaux en plastique sans pression pour les appels

d'offres publics. Ces nouvelles exigences constituent un enjeu majeur pour le secteur, qui prend de nouvelles initiatives en matière de recyclage et de réemploi pour tenter d'y répondre.

Pour le secteur de l'assainissement, BCCA, en collaboration avec COPRO et à la demande de différents maîtres d'ouvrage, développe depuis plusieurs années un **système de certification pour les secteurs de la rénovation des systèmes d'égouttage et des techniques sans tranchée**. Il s'agit de la certification des processus des sous-traitants actifs dans ces domaines. Un aspect important de cette démarche est la digitalisation des informations pertinentes pour la certification et la mise à disposition aisée de ces informations (tant pour les entrepreneurs que pour BCCA). Pour ce faire, les travaux battent leur plein quant à la mise en place d'un système informatique permettant à BCCA de contrôler les différentes techniques mises en œuvre au niveau d'un chantier. Il s'agit ici de travailler sur une variante de l'application développée pour les réparations du béton au sein du portail : MyBCCA. L'élaboration précise de ce nouvel outil digital pour la rénovation des systèmes d'égouttage est prévue pour 2023.





ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Reconnu depuis le 23 février 2022, comme **organisateur d'un cadre de qualité pour les tests d'étanchéité à l'air**, BCCA promeut activement le cadre de qualité et suit ce qui se passe dans un contexte international à travers son adhésion au TAAC (TightVent Airtightness Associations Committee) et en tant que partenaire Gold de Tightvent, une initiative du Air Infiltration and Ventilation Center (AIVC).

En 2022, nous avons contribué à l'article VIP «Trends in building and ductwork airtightness in Belgium». Les résultats ont été présentés lors de la conférence AIVC à Rotterdam.

Compte tenu des problèmes actuels liés aux prix élevés de l'énergie, on s'attend à ce qu'une attention encore plus grande soit portée à l'étanchéité à l'air des bâtiments. Comme les exigences d'étanchéité à l'air des bâtiments augmenteront, **l'importance de mesures fiables ne diminuera certainement pas.**

VENTILATION

Par l'intermédiaire des ATG-E pour les systèmes de ventilation à la demande, BCCA a participé aux premiers systèmes à la demande qui sont arrivés sur le marché belge et a entretemps, plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine. Dans les systèmes de ventilation à la demande, la détection de CO₂ est généralement un élément important et par ce biais, nous avons également pu suivre les discussions sur la qualité de l'air intérieur liées à la propagation du coronavirus.

Fin 2022, l'élaboration de l'étude sur les dispositions réglementaires relatives à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les espaces fermés au public a été confiée à un consortium comptant également BCCA parmi ses membres. BCCA développera cette étude en 2023 avec Buildwise, l'Université de Gand, VITO, Cerema et Knight moves.

BCCA reste étroitement impliqué dans les évolutions de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur et a fait réaliser un audit externe en 2022 afin de faire évoluer le système.



Depuis trois ans, BCCA investit dans le développement des connaissances techniques liées aux installations des systèmes d'énergie renouvelable et toutes les activités liées aux énergies renouvelables sont regroupées au sein du département **'Performance du bâtiment'**. Dans ce monde en évolution rapide, les connaissances et les relations sont mises à jour et complétées par la participation à des événements et des formations spécifiques.

Plus que jamais, les énergies renouvelables sont primordiales dans la société. À la lumière de la poursuite de l'électrification croissante et de l'indépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, les utilisateurs finaux veulent des installations de technologies renouvelables **qualitatives et sûres.**

La combinaison de technologies répond de mieux en mieux aux besoins énergétiques d'une habitation. Des panneaux photovoltaïques, des chauffe-eau solaires et des pompes à chaleur fournissent l'énergie électrique et thermique.

Les systèmes de stockage, tels que les réservoirs tampons ou les batteries, optimisent la production et l'utilisation de l'énergie. Tout cela nécessite un aménagement adapté aux besoins de la maison et de ses occupants. La combinaison des technologies rend les systèmes intégrés plus complexes et plus optimisés.

Les utilisateurs finaux ont besoin d'aide pour connaître et s'adresser à des installateurs soucieux de la qualité. À cette fin, les installateurs peuvent se distinguer en participant à des formations et en obtenant la confirmation d'un organisme indépendant. En participant à ce système, BCCA apporte ici sa contribution au développement du système énergétique du futur.



COMMUNICATION

30 ANS AU SERVICE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

En 2022 **BCCA** a fêté ses **30 ans**. Symboliquement, les supports de communication ont véhiculé l'information tout au long de l'année, que ce soit dans les médias, sur le site web ou dans les signatures mail du personnel.

Et c'est entouré des acteurs clé du secteur de la construction belge, principalement des experts, prescripteurs et concepteurs, que BCCA a voulu marquer cet anniversaire, le **jeudi 22 septembre au Théâtre du Vaudeville**, au cœur des Galeries Saint-Hubert, à Bruxelles ; lieu mythique et emblématique de la vie bruxelloise. Au travers du spectacle SANDDORN BALANCE interprété par l'artiste japonaise Miyoko Shida Rigolo, c'est la maîtrise dans la recherche d'un **équilibre structurel permanent** et d'une **grande agilité** pour faire face aux défis du secteur qui ont été mis en avant par la direction de BCCA.



COMMUNICATION AUTOUR DU LANCEMENT DE MYBCCA POUR LES RÉPARATIONS DU BÉTON

C'est à l'occasion de la **Journée du béton** organisée à Leuven, le 13 octobre 2022 que BCCA a présenté officiellement son nouveau portail : **MyBCCA**.

Un **workshop** spécifique a été organisé pour présenter le portail, ses fonctionnalités et objectifs et un article est paru dans le supplément de la Chronique permettant d'illustrer les enjeux du contrôle de la qualité des réparations du béton sur chantiers.

Un **visuel** ad hoc ainsi qu'un banner accompagnant la signature mail du personnel concerné par l'activité ont été créés afin de promouvoir MyBCCA et continueront d'accompagner les signatures tout au long de l'année 2023 afin de maintenir l'attention et de guider les utilisateurs potentiels vers ce nouvel outil.



Une **capsule vidéo** dans laquelle MyBCCA est présenté comme outil digital facilitant l'organisation du suivi de la qualité des réparations du béton réalisées sur chantier a été enregistrée par Canal-Z à l'initiative de l'asbl BENOR, dans le cadre du programme Z-BOUW. Cette capsule peut-être visionnée ici.

CLIQUEZ ICI



Face aux évolutions et défis majeurs que connaît le secteur de la construction, la mission de BCCA se trouve encore renforcée

DONNER **CONFiance** DANS LA **QUALITÉ**,
DANS SON ACCEPTATION LA PLUS LARGE

SOUTENIR L'**INNOVATION**

GÉRER LE RISQUE – SOLUTION ADAPTÉE
À L'USAGE ("FIT FOR PURPOSE")

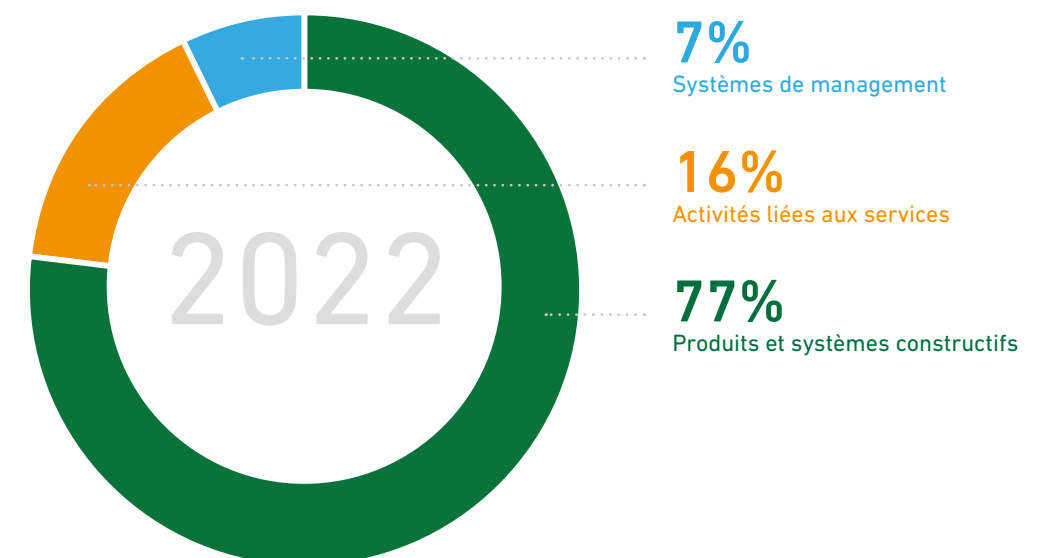


ACTIVITÉS DE CERTIFICATION RÉSULTATS 2022

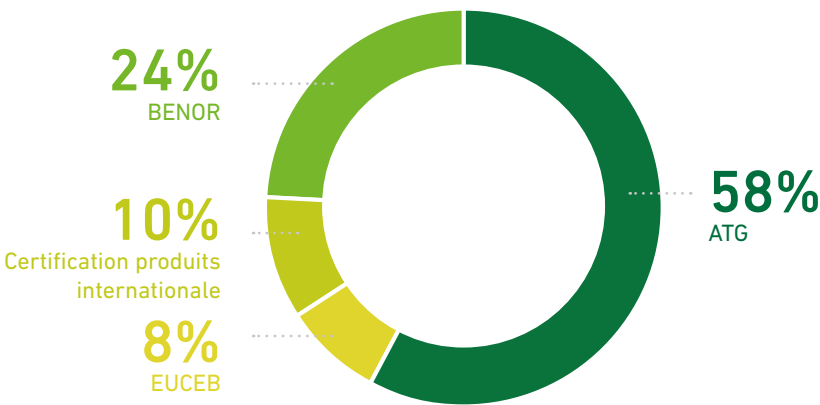
Nous constatons que le recours à la **certification volontaire pour les produits et systèmes constructifs** se renforce d'année en année ; traduisant le dynamisme du secteur de la construction notamment en termes innovation produits.

Cette activité représente, en 2022, **77%** du volume total de l'activité de BCCA, soit en légère hausse par rapport à 2021.

L'activité liée aux **services** représente **16%** du volume alors que la certification des **systèmes de management** représente quant à elle, **7%** du volume total.

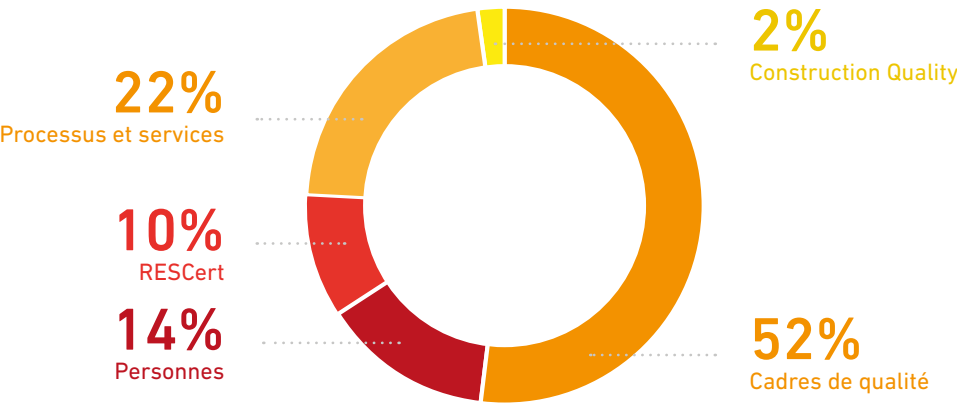


Certification des produits et systèmes constructifs



Dans le cadre de la certification produits, les deux marques de certification volontaire locales, à savoir l'**ATG** avec certification et la marque **BENOR**, représentent l'activité principale de BCCA pour un grand nombre de secteurs. L'évaluation de l'aptitude à l'emploi des produits et la détermination précise des performances dans le bâtiment deviennent de plus en plus essentielles pour une construction performante et durable. Des **critères de circularité** sont progressivement introduits dans ces certifications de manière à répondre aux exigences toujours plus importantes en terme de neutralité carbone et de protection des ressources naturelles mais aussi pour répondre aux exigences de la Taxonomie européenne.

Certification liée aux services



Les cadres de qualité représentent une part importante de l'activité de BCCA liée aux services. C'est principalement le cas du cadre de qualité pour la **post-isolation des murs creux**. La crise énergétique a encore sensibilisé un peu plus le grand public comme les professionnels à l'importance d'isoler les bâtiments et notamment les murs creux.

Disposer de **personnel qualifié** est également devenu un challenge dans le secteur de la construction. Les demandes de formation sont très importantes et avoir un personnel formé et dont la **formation est reconnue** devient une nécessité au fur et à mesure que les produits et les techniques de mise en œuvre se complexifient.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 2022 (EN NOMBRE)

En 2022, BCCA a géré plus de 9.700 certificats, attestations et labels de qualité répondant à des demandes diverses et variées.

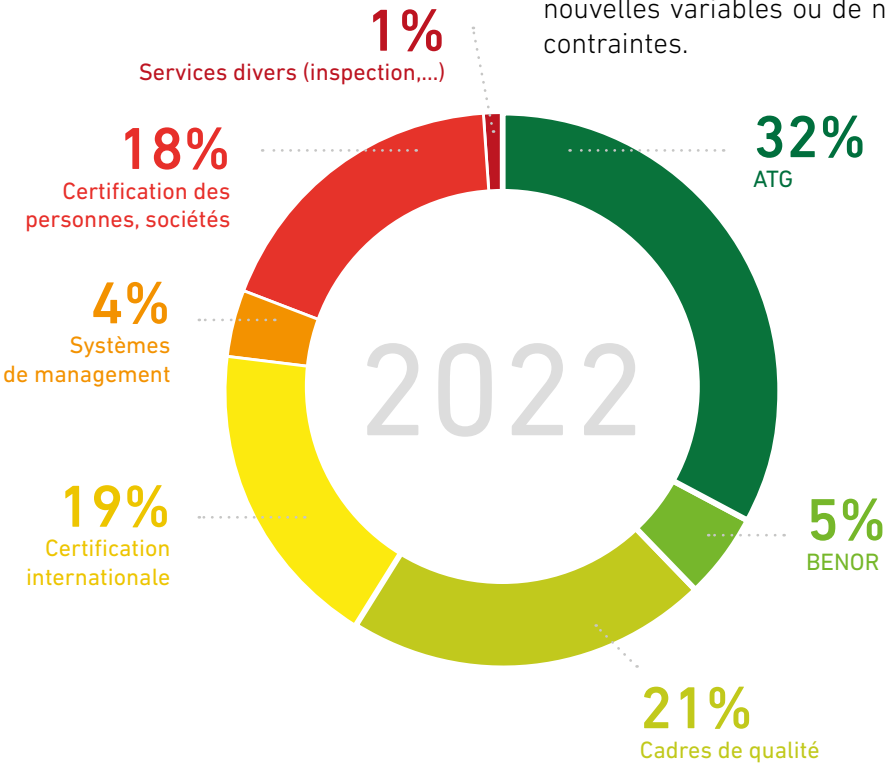
Le volume d'activité a été particulièrement important en 2022 reflétant d'une part, le haut niveau d'activité dans le secteur de la construction au sens large et d'autre part, un intérêt toujours marqué pour la reconnaissance de la qualité et de l'aptitude à l'emploi des produits et systèmes constructifs. L'évolution des demandes concernant la reconnaissance des compétences des personnes a également été marquée dans le secteur des énergies renouvelables, réelle tendance qui se confirme.

La répartition du volume de l'activité entre les différents types de certifications reste par ailleurs assez stable.



Chaque demande est spécifique et chaque secteur ou initiateur d'une demande de certification a ses attentes et ses contraintes. Dans ce cadre complexe, BCCA adapte son approche chaque fois que cela est nécessaire.

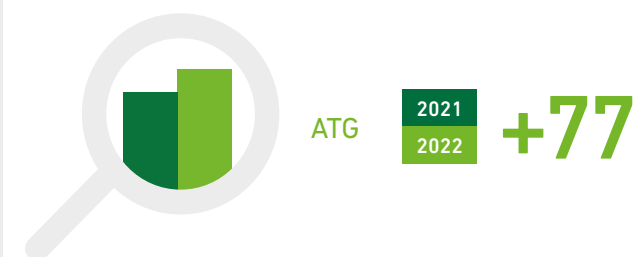
Les différents services présentés ne sont donc pas véritablement comparables entre eux mais illustrent la capacité de BCCA à innover afin de répondre à des demandes toujours plus variées et intégrant de nouvelles variables ou de nouvelles contraintes.



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE CERTIFICATION 2022 (EN NOMBRE)

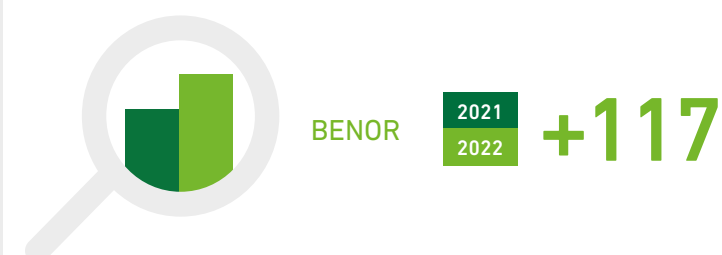


Zoom sur l'évolution des activités de certification



Les **ATG** et les règlements de certification sont régulièrement mis à jour afin de tenir compte des évolutions technologiques des produits, de la normalisation nationale et internationale et de l'évolution vers de nouvelles applications. Le dynamisme observé dans les évolutions technologiques chez les producteurs et les nombreuses évolutions normatives ont eu un impact important en 2022 sur la progression du nombre d'ATG émis dans les différents secteurs concernés. C'est particulièrement le cas pour le secteur de l'isolation, des toitures plates et du béton fibré pour lequel BCCA a apporté les adaptations nécessaires aux textes d'ATG en accordant une plus grande attention aux directives concernant la composition du béton.

Le soutien aux **innovations** et l'intégration progressive des **critères de circularité** dans les textes d'ATG font de cette certification un allié incontestable pour soutenir les évolutions technologiques de demain.



La délivrance de certificats **BENOR** a connu une année 2022 assez dense, essentiellement dans deux secteurs. D'une part, le secteur des tuyaux et raccords en plastique a procédé à une évaluation des certificats BENOR en cours de validité et à la conversion d'un certain nombre d'entre eux à la nouvelle norme européenne NBN EN 17152-1 pour les **caisses d'infiltration**. Dans le secteur des systèmes de **canalisations en plastique thermdurcissable**, le règlement d'application BENOR a été modifié et les certificats en cours de validité ont été convertis à la nouvelle norme NBN EN ISO 23856.

D'autre part, dans le secteur du **béton fibré prêt à l'emploi** de marque BENOR, BCCA, en concertation avec les fabricants de fibres pour béton, a élaboré en 2022 de nouveaux principes de suivi de la certification et veillera à la bonne application de ces règles dès 2023.

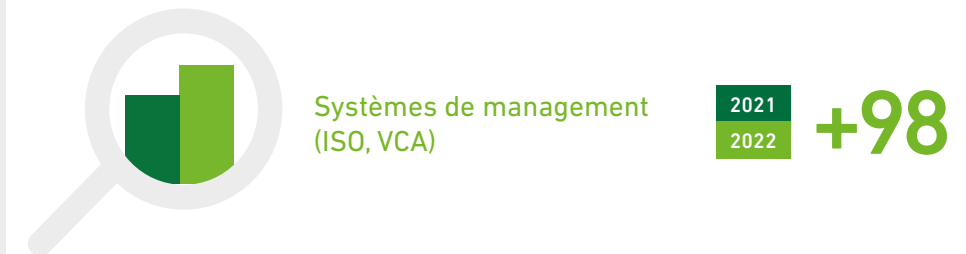
Zoom sur l'évolution des activités de certification



Parmi les certifications à portée internationale, le **marquage CE** a connu des évolutions contrastées en fonction des secteurs mais surtout en fonction de la zone géographique concernée. Suite au conflit russo-ukrainien, BCCA a dû suspendre un certain nombre de dossiers de certification dans le secteur de l'isolation alors que dans le même temps, en conséquence du Brexit, la collaboration entre BCCA et le British Board of Agreement (BBA) s'est développée dans le cadre du marquage CE et de la certification liée au **UKCA Marking**.

Les demandes pour le **label de qualité volontaire européen CEN KEYMARK** portant sur la certification des produits d'isolation (hors application) a également continué à évoluer positivement. En 2022, **plus de 120 produits d'isolation fabriqués en usine** l'ont été sous la certification CEN KEYMARK délivrée par BCCA.

La certification **EUCEB** a également été impactée par la guerre en Ukraine ; avec pour conséquence, la suspension de 12 titulaires de certificat. La demande reste par ailleurs très dynamique. En effet, dans un contexte où les mesures et exigences concernant la qualité de l'air intérieur des bâtiments se multiplient, la reconnaissance, par une tierce partie, du caractère non cancérigène des isolants composés de fibres minérales est plus que jamais d'actualité. En 2022, BCCA a délivré la certification EUCEB à **8 nouveaux titulaires** et s'attend à une progression future de 4 à 5% par an.



En 2022, les principales certifications ISO ont été reconduites, dont principalement la certification **ISO 9001:2015** souvent élargie soit à l'environnement (**ISO 14001:2015**) soit à la sécurité, au travers des certifications **ISO 45001:2018** et **VCA 2017/6.0** qui connaissent toujours une croissance importante.

Cette année a également été marquée par l'introduction de la certification selon l'**Echelle de performance CO₂** en cours d'évaluation dans les trois Régions du pays et pour laquelle les demandes de la part des entreprises du secteur évoluent continuellement. Cette nouvelle demande est à mettre en lien direct avec les objectifs de neutralité carbone que la plupart des entreprises, les grandes structures en tête, se sont fixés dans le cadre du Green Deal européen.



La certification de compétences professionnelles de **personnes** est en forte progression liée notamment aux formations pour les cadres de qualité mais aussi dans le contexte de nouvelles technologies telles que la pose de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur ou chauffe-eau solaires. L'intérêt de travailler avec du **personnel qualifié** n'est plus à démontrer, certainement dans un environnement où les matériaux, systèmes constructifs et techniques de mise en œuvre se complexifient. Ces demandes s'ajoutent aux demandes de reconduction de la certification des peintres industriels et soudeurs de tuyaux et membranes en plastique.

La **certification des services et processus** (entre autres, certification de calculs de valeurs U) progresse toujours dans les secteurs de la menuiserie extérieure, des façades et des réparations et protections du béton. En 2022, pour le secteur des façades, BCCA a également travaillé, avec les parties prenantes concernées, sur la mise au point d'une méthode de calcul simplifiée de la mesure de **l'impact des fixations mécaniques sur le niveau d'isolation thermique des façades isolées par l'extérieur**. Cette nouvelle méthode est entrée en vigueur au 1/1/2023 en Région flamande, pour toute demande concernant une nouvelle construction.

The background of the slide is a composite image. The right half features a series of overlapping, wavy, cylindrical shapes in shades of green and grey, creating a sense of depth and movement. The left half is a solid white space. A horizontal line separates the top and bottom halves, with a faint horizon line visible in the background on the right.

//NOTRE ORGANISATION

STRUCTURE DU MANAGEMENT

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni le 10 juin et le 25 octobre 2022. L'Assemblée Générale s'est tenue le 10 juin 2022. Une Assemblée Générale extraordinaire s'est déroulée le 13 décembre 2022 afin d'approuver la modification des statuts prenant effet au 1er janvier 2023 (voir page 66).

Le **Comité de Direction** s'est réuni 10 fois en 2022. Le fonctionnement du Comité de Direction est décrit dans le règlement d'ordre intérieur. Ainsi, le Comité de Direction, par délégation du Conseil d'Administration, surveille de manière proactive la mise en œuvre de la stratégie et du fonctionnement opérationnel de BCCA et en rend compte.

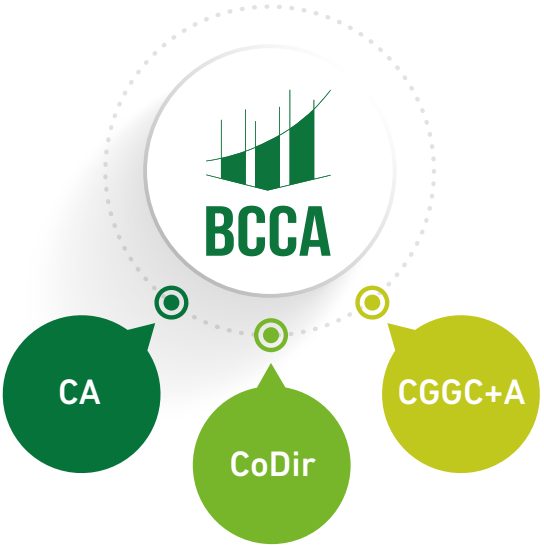
Le **Comité Général de Gestion de la Certification & de l'Agrément** s'est réuni 43 fois en 2022. Ce Comité travaille en délégation du Comité de Direction et lui rapporte. Sa mission comprend la gestion générale des règles de certification et d'agrément, la validation des concepts de certification, le fonctionnement opérationnel et les décisions de certification.

Au cours de l'année 2022 une attention particulière a été portée à la gestion des risques liés à la situation COVID, à l'impact de la guerre en Ukraine, à l'accréditation, à la rationalisation des processus de certification et à l'approche structurelle du système organisationnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Fonction	Organisation	Nom
Co-Président	SECO	E. Van Celst
Co-Président	BUILDWISE	J. Willemen*
Administrateur	SECO	BH Group SA, avec représentant permanent B. Heiderscheidt
Administrateur	BUILDWISE	O. Vandooren
Administrateur	SECO	O. Delbrouck
Administrateur	BUILDWISE	B. Michiels*

* a démissionné le 15/12/2022

COMITÉ DE DIRECTION		
Fonction	Organisation	Nom
Président	BUILDWISE	B. Michiels
Directeur Général	SECO	O. Delbrouck
Directeur Technique	BUILDWISE	E. Winnepenninckx
Directrice Innovation et Communication	SECO	C. Hiernaux
Observateur Technique	BUILDWISE	O. Sabbe
Finance Manager	SECO	M. Coppieters
Conseiller Général	SECO	B. De Blaere



COMITÉ GÉNÉRAL DE GESTION DE LA CERTIFICATION & DE L'AGRÈMENT

Composition du comité

Le Directeur Général de BCCA :
Olivier Delbrouck

Le Conseiller Général de BCCA :
Benny De Blaere, qui agit en tant que président et confirme les certificats et agréments en les signant

Le Directeur Technique de BCCA :
Eric Winnepenninckx, qui intervient principalement pour le système ATG

Le Gestionnaire Général de certification :
Sammy Gruss (jusqu'au 20/05/2022), à qui a succédé Jean-François Labrouche, qui suit le fonctionnement quotidien de la certification.

Observateur : Frederic De Meyer (qui succèdera à Eric Winnepenninckx au poste de Directeur Technique à partir du 01/01/2023).

MODIFICATION DES STATUTS

(valable à partir du 01/01/2023)

Le 13 décembre 2022, la modification des statuts a été approuvée par les membres lors de l'Assemblée Générale extraordinaire. Les principaux changements sont les suivants:

- Suppression de la référence aux membres fondateurs
- Elargissement des objectifs accompagné d'activités permettant d'atteindre ces objectifs. Parmi ces activités :
 - La sensibilisation, formation, orientation et conseil en rapport avec la certification et l'agrément des produits, des systèmes de qualité, des personnes, de l'environnement et de la sécurité et ce, dans le cadre des normes et des lois ;
 - Les techniques de contrôle qualité et notamment celles d'organisation, de conception, de produits, de mise en œuvre et de maintenance
- Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à deux, dont au moins un de catégorie A. La catégorie de membre effectif B est également divisée en B1 (Buildwise) et B2 (autre). Les droits de vote par catégorie de membres (60 voix au total pour les membres effectifs cat A, 1 voix par membre effectif cat B) sont conservés.

- Le passage du principe des coprésidents à un président
- La composition du Conseil d'Administration, qui sera désormais composé d'au moins quatre membres, dont (i) trois sont nommés sur proposition des membres effectifs de la catégorie A, (ii) un est nommé sur proposition du membre de la catégorie B1 et (iii) dans la mesure où les membres effectifs de la catégorie B2 le demandent, un est nommé sur proposition unanime des membres effectifs de la catégorie B2.
- Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsqu'au moins trois administrateurs sont présents ou représentés, dont au moins deux administrateurs sont nommés par les membres effectifs de la catégorie A. Il décide à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du président sera prépondérante.
- La gestion journalière est exercée par un « Directeur Général ».
- Aménagements selon les dispositions du nouveau Code des Sociétés et des Associations.

CHANGEMENT D'OPÉRATEUR UBAtc

A partir de 2023, SECO Belgium SA et BUILDWISE deviendront des opérateurs d'agrément pour l'UBAtc. BCCA reste un opérateur de certification et assumera l'organisation logistique et financière comme interlocuteur unique pour les clients.

2023

PLATEFORME CONSULTATIVE

BCCA joue un rôle central de facilitateur dans l'organisation de la concertation entre les parties prenantes. Celles-ci se reposent en effet sur BCCA pour la **mise en place des conseils d'avis et des commissions techniques sectorielles** pertinentes qui permettront de **fixer les règles pour la certification**, de **réfléchir à la gestion de la qualité, aux règles d'évaluation, à la gestion préventive des risques, à la normalisation et à tout aspect à traiter en matière de qualité**.

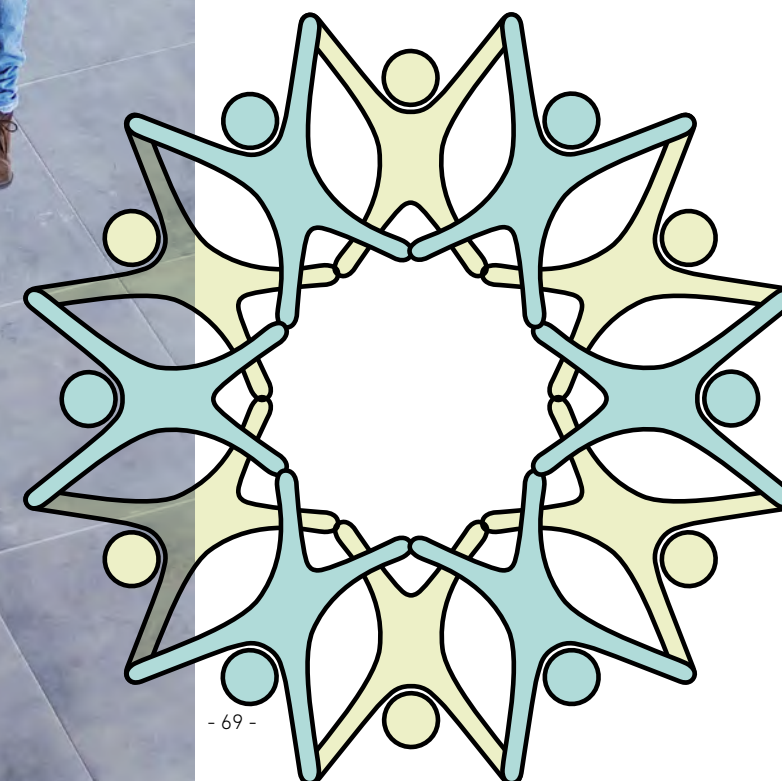
Les structures opérationnelles en 2022 sont les suivantes :



PERSONNEL TÉMOIGNAGES

La diversité des compétences, le haut niveau de qualification, l'enthousiasme et le dynamisme des équipes qui travaillent pour BCCA constituent sans aucun doute la force principale de la société pour faire face aux nouveaux défis du 21ème siècle que sont le changement climatique, la crise énergétique et les évolutions technologiques.

Grâce à des collaborateurs motivés travaillant dans un cadre passionnant dans lequel ils peuvent évoluer en permanence, au niveau local comme au niveau international ; BCCA peut compter sur un personnel aux expériences professionnelles les plus variées comme en attestent les quelques témoignages ci-contre.





FÉLICITATIONS !



ir. Nadia Barhdadi

Après l'obtention de mon diplôme d'ingénieur civil des constructions en 2011 j'ai rejoint BCCA et son département « Façade ». En tant que jeune diplômée, j'ai alors été formée au travail d'Assesseur et je suis rapidement devenue Responsable de secteur pour les «Systèmes de construction». Depuis mes débuts je suis en formation continue et j'apprends tous les jours grâce à des collègues très expérimentés qui sont toujours disponibles pour partager leurs connaissances techniques.

Dans mon quotidien la routine n'existe pas, les tâches ainsi que les secteurs sont très divers et variés. Audits de production en Belgique et à l'étranger, inspections sur chantier, élaboration de note de calcul thermique, participations à différents groupes de travail, rapportage d'agrément technique... Pouvoir participer au renforcement de la qualité dans le secteur des produits de construction est très gratifiant et enrichissant.

Ce que j'apprécie particulièrement dans mon travail est la grande flexibilité qui nous est accordée. Ce point est encore plus important depuis que je suis devenue maman. Je peux organiser mon travail au mieux pour concilier vie de famille et vie professionnelle. Le petit plus, je suis entourée par un grand nombre de collègues féminins ce qui n'est pas habituel dans ce monde à priori très masculin !



FÉLICITATIONS !



ing. Baudouin Verriest

Voilà près de 35 ans, fraîchement diplômé par l'ECAM en tant qu'ingénieur industriel en construction, ma carrière professionnelle a aussitôt débuté chez SECO.

Engagé tout d'abord pour une petite mission au service informatique, qui se résu-mait alors à deux ingénieurs civils passionnés, celle-ci s'est transformée en une mission permanente pendant près de 25 ans. Parallèlement à cette mission, pendant une dizaine d'années, j'ai pu collaborer au déploiement et au contrôle de la marque BENOR appliquée aux granulats naturels, véritable pan de l'histoire du contrôle qualité.

Après un bref passage par le contrôle chantier, autre pan important des missions de SECO, tout en continuant mes missions informatiques, j'ai eu l'occasion de m'orienter complètement vers une collaboration full-time avec mes collègues des départements Inspection/Certification de SECO/BCCA.

Mon travail y est plus que diversifié puisque j'apporte mon énergie et mes compétences dans des secteurs aussi différents que ceux de la Préservation du Bois, des Portes coupe-feu, des Ardoises naturelles, des Pierres naturelles, des Granulats naturels, du Béton,... et, en plus de ces responsabilités, je continue à apporter une assistance informatique à mes collègues dans le cadre de notre ERP !

Toute cette petite histoire me permet de conclure en disant qu'une carrière professionnelle passée au service du même employeur peut se montrer riche en diversité et emplie de rencontres intéressantes, tant au niveau des collègues que des clients.





ir. Ophélie Masson

J'ai obtenu mon diplôme de l'UCL en 2017 en tant qu'ingénieur civil en chimie et science des matériaux. Après mes études, j'ai travaillé quatre ans dans le domaine du nucléaire. Lorsque j'ai voulu changer de travail afin de développer de nouvelles compétences et apprendre de nouvelles choses, j'ai découvert SECO - BCCA via internet.

Il y a huit mois, j'ai commencé à travailler chez BCCA en tant qu'Assesseur dans le département « Isolation ». Ma fonction d'Assesseur consiste principalement à faire des audits chez les fabricants de matériaux isolants. Je me rends chez les fabricants afin de contrôler si les produits qu'ils fabriquent répondent à certaines exigences de qualité tout au long de leur certification et si l'entreprise possède un système qualité qui lui permet de garantir les performances de ses produits. Une autre partie du travail consiste à se tenir informé des normes et règlements en vigueur, ainsi qu'à participer à des réunions relatives au travail de certification.

Une formation de plusieurs mois s'impose avant d'être opérationnel dans cette fonction car il y a différents éléments à maîtriser (normes, règlements, manière de réaliser un audit, ...). Cette formation se fait notamment par le partage d'expériences et de connaissances des collègues de l'équipe.

En résumé, être Assesseur chez BCCA est l'occasion d'apprendre énormément de nouvelles choses au sujet de la certification et des matériaux de construction, de découvrir différentes entreprises, de garantir un certain niveau de qualité dans les produits de construction mis sur le marché, ... C'est aussi un travail qui permet d'avoir une certaine liberté dans son organisation et qui offre l'opportunité de voyager.

”



ir. arch. Daan Goossens

En 2021, j'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur-architecte à la KU Leuven et j'ai directement commencé à travailler chez BCCA. De par mon parcours d'architecte, la construction est définitivement un secteur qui m'intéresse et je recherchais principalement le côté technique de ce secteur.

Au début de ma formation chez BCCA, j'ai été confronté à de nombreux documents : des normes européennes et belges aux exigences et réglementations techniques. En parcourant ces documents et en voyageant avec des collègues, j'ai commencé à comprendre les exigences auxquelles les produits et systèmes doivent répondre. J'ai appris dans la pratique comment nous, en tant qu'auditeurs ou évaluateurs, travaillons pour vérifier tous les aspects qui en découlent. Au bout de quelques mois, j'étais déjà capable d'effectuer certains contrôles de façon autonome tout en me formant également pour d'autres filières de matériaux et schémas de certification.

Ce travail m'offre indépendance, variété des tâches et beaucoup de liberté car je peux tout planifier moi-même au cours de l'année. Malgré cette indépendance, mes collègues sont toujours prêts quand j'ai des questions et il y a toujours de la place pour une consultation et des échanges.

Pour l'instant, je travaille dans les secteurs de la post-isolation des murs creux, des plafonds suspendus et des pieux de fondation dans le cadre du marquage CE ou de l'agrément technique ATG. Ce qui m'attire également, c'est d'être impliqué dans l'ensemble du processus, allant, par exemple, de la production des matières premières à la mise en oeuvre sur chantier. Le fait que je puisse aller dans de nombreux endroits différents et me retrouver un jour chez un grand fabricant avec de nombreux employés et ensuite dans une entreprise plus petite et très locale rend tout cela très intéressant.

Un travail plein de défis !

”

ACCREDITATION ET NOTIFICATION

BCCA exécute, là où l'accréditation est possible et a été octroyée, ses activités sous **accréditation BELAC** (L'Organisme belge d'Accréditation). L'accréditation confirme la fiabilité et l'impartialité des activités de BCCA. L'accréditation BELAC signifie que nos services répondent aux normes internationales (NBN EN ISO/IEC 17065, 17021-1, 17024 et 17020) et sont reconnus en tant que tels.

BCCA est **notifié** en tant qu'**organisme de certification pour le Règlement européen sur les produits de construction** (CPR - Construction Products Regulation). Ceci signifie que le SPF Économie l'a notifié en tant qu'organisme de certification auprès de la Commission européenne, ce qui permet aux fabricants de pouvoir recourir à nos services en vue de répondre aux obligations auxquelles ils sont tenus vis-à-vis de la législation européenne sur les produits de construction.

SYSTÈME DE MANAGEMENT	PRODUITS, PROCESSUS ET SERVICES	PERSONNES	RÉALISATION D'INSPECTIONS
selon ISO 17021-1	selon ISO 17065	selon ISO 17024	selon ISO 17020
  021 QMS 021 EMS	 021 PROD	 021 PERS	 021 INSP
ISO 9001 ISO 14001 ISO 45001 VCA Achilles Enlèvement d'amiante	    Certification de valeurs U	Peintres et soudeurs professionnels	Divers schémas

LEXIQUE

BBG : Groupement Belge du Béton

Becetel : Belgian Centre for technological research of pipes and fittings

BUCP : Association des organismes de certification, des organismes d'inspection et des laboratoires belges pour les produits de la construction

CEN : Comité européen de normalisation

Certibel : Association belge des organismes de certification et des organismes de contrôle de la construction

EOTA : Organisation européenne pour l'évaluation technique dans le domaine des produits de construction

Eurocer-Building : Association des organismes de certification européens actifs dans le secteur de la construction

NBN : Bureau de normalisation

UBAtc : Union Belge pour l'Agrément Technique de la construction

UEAtc : Association des organismes d'agrément en Europe (BCCA est membre indirect via l'UBAtc)

WFTAO : Fédération mondiale des organismes d'agrément (BCCA est membre indirect via l'UBAtc)



BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

HERMESLAAN 9 - 1831 DIEGEM
T+32(0)2 238 24 11 • MAIL@BCCA.BE • WWW.BCCA.BE